

Chambre des Représentants		Kamer der Volksvertegenwoordigers
Session de 1928-1929	N° 4 — I	Zittijd 1928-1929

**BUDGET DES VOIES ET MOYENS
POUR L'EXERCICE 1929**

Projet de loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1929, ainsi que diverses dispositions relatives à la dotation extraordinaire du Fonds d'amortissement de la Dette publique et à une modification à la loi sur la contrainte par corps.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

TITRE PREMIER.

DISPOSITIONS DIVERSES

SECTION I.

Dotation extraordinaire du
Fonds d'amortissement de la Dette publique.

ARTICLE PREMIER.

Par dérogation à l'article 4 de la loi du 7 juin 1926 portant institution d'un Fonds d'amortissement de la Dette publique, la Dotation extraordinaire à provenir des suppléments d'impôts et de taxes décrétés dans ce but, est fixée pour l'année 1929 à 1,200,000,000 de francs.

Le Fonds d'amortissement en sera crédité par tranches mensuelles de 100,000,000 de francs.

**BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1929**

Wetsontwerp houdende de Begrooting van 's Lands Middelen voor het dienstjaar 1929, zoomede verschillende bepalingen betreffende de buitengewone dotatie van het Fonds tot delging van de Staatsschuld en aan eene wijziging aan de wet betreffende den lijfswang.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

TITEL ÉÉN.

VERSCHILLENDE BEPALINGEN

SECTIE I.

Buitengewone dotatie
van het Fonds tot delging van de Staatsschuld.

ARTIKEL ÉÉN.

Met afwijking van artikel 4 der wet van 7 Juni 1926, houdende instelling van een Fonds tot delging van de Staatsschuld, wordt de uit de met dit doel verordende bijbelastingen en bijtaxes voort te komen buitengewone dotatie voor het jaar 1929 bepaald op 1,200,000,000 frank.

Het Delgingsfonds zal ervan worden gecrediteerd bij maandelijksche gedeelten van 100,000,000 frank.

SECTION II.

Modification à la loi du 21 mars 1859
sur la contrainte par corps.

ART. 2.

Par modification à l'article 30 de la loi du 21 mars 1859 sur la contrainte par corps, la somme à consigner par le créancier pour l'emprisonnement de son débiteur est fixée à deux cent dix francs (210 francs) par période de 30 jours.

TITRE II

VOIES ET MOYENS

ART. 3.

Les impôts directs et indirects, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, existant au 31 décembre 1928, seront recouvrés pendant l'année 1929, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 4.

Les recettes ordinaires, exceptionnelles et compensatoires de l'État pour l'exercice 1929, sont évaluées :

Pour les recettes ordinaires, à . . . fr.	8,728,809,071
Pour les recettes exceptionnelles, à . . .	1,500,000
Pour les recettes compensatoires, à . . .	812,852,429

ENSEMBLE. . . fr. 9,543,161,500

conformément au tableau ci-annexé.

TITRE III

MISE EN EXÉCUTION DE LA LOI

ART. 3.

La présente loi est obligatoire le 1^{er} janvier 1929.

Donné à Bruxelles, le 13 octobre 1928.

SECTIE II.

Wijziging aan de wet van 21 Maart 1859
betreffende den lijfswang.

ART. 2.

Bij wijziging van artikel 30 der wet van 21 Maart 1859 betreffende den lijfswang wordt het door den schuldeischer in bewaring te geven bedrag voor de hechtenis van zijn schuldenaar bepaald op twee honderd tien frank (210 frank) per tijdsruimte van dertig dagen.

TITEL II

'S LANDS MIDDELEN

ART. 3.

De rechtstreeksche en onrechtstreeksche belastingen, in principaal en oecentiemen ten voordeele van den Staat, bestaande op 31 December 1928, zullen, gedurende het jaar 1929, geïnd worden volgens de wetten en de tarieven welke de zetting en de heffing ervan regelen.

ART. 4.

De gewone-, uitzonderlijke-, en ter vergoeding ontvangsten van den Staat voor het dienstjaar 1929, worden beraamd :

Voor de gewone ontvangsten, op . fr.	8,728,809,071
Voor de uitzonderlijke ontvangsten, op . . .	1,500,000
Voor de ontvangsten ter vergoeding, op . . .	812,852,429

TE ZAMEN. . . fr. 9,543,161,500

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

TITEL III

UITVOERING DER WET.

ART. 3.

Deze wet is verplichtend van en met 1 Januari 1929.

Gegeven te Brussel, den 15 October 1928.

ALBERT

PAR LE ROI :

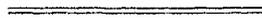
Le Ministre des Finances.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Financiën.

B^{ou} M. HOUTART.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'EXERCICE 1929



BEGROOTING VAN S' LANDS MIDDELEN VOOR HET DIENSTJAAR 1929

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'EXERCICE 1929.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — RECETTES ORDINAIRES.			
CHAPITRE PREMIER.			
IMPÔTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES ET RECETTES DIVERSES.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES.	1	Impôts cédulaires sur les revenus : Contribution foncière fr. 430,000,000 » Taxe mobilière. 900,000,000 » Taxe professionnelle 640,000,000 »	1,970,000,000 »
	2	Impôt complémentaire sur le revenu global (supertaxe)	435,000,000 »
	3	Impôt sur le mobilier	18,000,000 »
	4	Contribution personnelle à raison des domestiques et des chevaux	2,250,000 »
	5	Taxe sur les automobiles et autres véhicules à vapeur ou à moteur	84,000,000 »
	6	Taxe sur les véhicules ordinaires	10,000,000 »
	7	Taxe sur les chiens.	12,000,000 »
	8	Taxe sur les spectacles ou divertissements publics	70,000,000 »
	9	Taxe sur les jeux et paris.	50,000,000 »
	10	Taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées ou spiritueuses	20,000,000 »
	11	Recettes diverses.	150,000,000 »
DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.			
DOUANES ET ACCISES.	12	Douanes Droits d'entrée et de statistique a. Vins étrangers 65,000,000 » b. Vins mousseux indigènes 300,000 » c. Boissons fermentées de jus ou moûts de fruits 2,000,000 » d. Eaux-de-vie indigènes 245,000,000 » e. Biérés. 200,000,000 » f. Vinaigres de bières. (pour mémoire) » g. — autres que de bières 30,000 »	1,000,000,000 »
	13	a) Accises h. Acide acétique 120,000 » i. Sucres et sirops de raffinage 65,000,000 » j. Glucoses et autres sucres non cristallisables 2,300,000 » k. Margarine 1,800,000 » l. Tabacs { Droit d'accise sur les tabacs étrangers 15,000,000 » Droit d'accise sur les tabacs indigènes 3 300,000 » Droit proportionnel de consommation 135,000,000 » m. Allumettes et briquets 10,000,000 »	745,050,000 »

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.												
		<table border="0"> <tr> <td></td> <td>a. Boissons fermentées mousseuses</td> <td>14,000,000 »</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="4">b) Taxes spéciales de consommation.</td> <td>b. Eaux minérales</td> <td>12,000,000 »</td> <td rowspan="4">121,000,000 »</td> </tr> <tr> <td>c. Alcools et eaux-de-vie</td> <td>80,000,000 »</td> </tr> <tr> <td>d. Vins non mousseux</td> <td>15,000,000 »</td> </tr> </table>		a. Boissons fermentées mousseuses	14,000,000 »		b) Taxes spéciales de consommation.	b. Eaux minérales	12,000,000 »	121,000,000 »	c. Alcools et eaux-de-vie	80,000,000 »	d. Vins non mousseux	15,000,000 »	
	a. Boissons fermentées mousseuses	14,000,000 »													
b) Taxes spéciales de consommation.	b. Eaux minérales	12,000,000 »	121,000,000 »												
	c. Alcools et eaux-de-vie	80,000,000 »													
	d. Vins non mousseux	15,000,000 »													
	14	Solde éventuel à encaisser par la Belgique sur les recettes communes avec le Grand Duché de Luxembourg		»											
45	Recettes diverses	8,250,000 »													
		ENREGISTREMENT, ETC.													
	16	Enregistrement et transcription	720,000,000 »												
	17	Grefle	6,000,000 »												
	18	Hypothèques. Droits d'inscription	9,000,000 »												
	19	Successions	270,000,000 »												
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	20	Timbre et taxe de transmission	2,307,500,000 »												
	21	Naturalisations	50,000 »												
	22	Amendes en matière d'impôts	8,500,000 »												
	23	Amendes de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts	10,000,000 »												
	24	Taxe sur les associations sans but lucratif	1,750,000 »												
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.													
		CHAPITRE II.													
		PEAGES.													
	25	Rivières et canaux	10,000,000 »												
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	26	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut, à Anvers	13,000,000 »												
	27	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. Droits de quai et de bassin	150,000 »												
	28	Part revenant à l'État dans le produit net de l'avant-port de Gand	600,000 »												
		CHAPITRE III.													
		CAPITAUX ET REVENUS.													
	29	Domaines (valeurs capitales)	30,000,000 »												
	30	Forêts	19,700,000 »												
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	31	Établissements et services régis par l'État	250,000 »												
	32	Produits divers et accidentels	12,000,000 »												
	33	Revenus des domaines	22,000,000 »												
	34	Produits des domaines de Gaesbeek et de Mariemont	90,000 »												
	35	Droits d'entrée dans les Musées de l'État	287,000 »												
POSTES.	36	Produit de la vente des permis de pêche	2,200,000 »												

BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN (VERVOLG).

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.	BESTUREN.
	<i>a.</i> Gegiste schuimdranken <i>b.</i> Minerale waters <i>c.</i> Alcohol en brandewijn <i>d.</i> Niet schuimende wijnen		
			<i>b)</i> Bijzondere verbruikstaxes.
	Gebeurlijk saldo door België te incasseeren op de gemeene ontvangsten met het Groot-hertogdom Luxemburg.	14	
	Verscheidene ontvangsten	15	
	REGISTRATIE, ENZ.		
	Registratie en overschrijving	16	
	Griffie	17	
	Hypotheeken. Inschrijvingsrechten	18	
	Erfenissen	19	
3,332,800,000 »	Zegel en overdrachtstaxe	20	REGISTRATIE EN DOMEINEN.
	Inburgeringen	21	
	Boeten in zake belastingen	22	
	Boeten van veroordeelingen in zaken van verschillenden aard, schadeloosstellingen en interesten.	23	
	Belasting op de vereenigingen zonder winstgevend doel	24	
8,028,350,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK I.		
	HOOFDSTUK II.		
	WEGGELDEN		
	Rivieren en vaarten	25	
	Deel aan den Staat toekomende in de zuivere opbrengst der Scheldekaaien, te Antwerpen.	26	REGISTRATIE EN DOMEINEN.
23,750,000 »	Voorhaven van Oostende en vlotdok van Nieuport. Kaai- en dokrechten	27	
	Deel aan den Staat toekomende in de zuivere opbrengst der voorhaven van Gent	28	
	HOOFDSTUK III.		
	KAPITALEN EN INKOMSTEN.		
	Domeinen (kapitale waarden)	29	
	Boaschen	30	
	Gestichten en diensten beheerd door den Staat	31	
	Verscheidene en toevallige opbrengsten	32	REGISTRATIE EN DOMEINEN.
	Inkomsten der domeinen	33	
	Opbrengsten der domeinen van Gaesbeek en van Mariemont	34	
	Ingangsgeld in de Staatsmuseums	35	
	Opbrengst van het afgeven der vischverloven	36	POSTERIJE

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	
PRISONS.	37	Produits divers des prisons	6,300,000 »	
	38	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	11,500,000 »	
	39	— des droits de chancellerie, taxes consulaires et visas de passeports	7,500,000 »	
	40	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 15 décembre 1894)	8,300,000 »	
	41	— des établissements d'éducation de l'État	150,000 »	
	42	— des laboratoires d'analyses de l'État	700,000 »	
	43	— de l'Office vaccinogène de l'État	50,000 »	
	44	Produit des taxes d'expertise des viandes. Produit des examens pour l'obtention du certificat d'expert des viandes	600,000 »	
	45	Service sanitaire des ports de mer et des frontières: produits des patentes de santé et des droits sanitaires	500,000 »	
	46	Produit des institutions hospitalières et services de désinfection ressortissant à l'Administration de l'Hygiène du Ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène	150,000 »	
	47	Part réservée à l'État par l'arrêté royal du 25 octobre 1926 dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	45,000,000 »	
	48	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	60,000,000 »	
	»	Dividendes des actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo (<i>pour mémoire</i>)	»	
	49	Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux	5,000,000 »	
	50	Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie	250,000 »	
	TRÉSOR-RIE, ETC.	»	Quote-part de l'État dans le dividende attribué aux actionnaires de la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles (<i>pour mémoire</i>)	»
		51	Intérêts d'obligations de sociétés d'armement maritime	51,983 »
		52	Quote-part de l'État dans les bénéfices de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie	1,150,000 »
		53	Office national des valeurs mobilières: produit du droit d'inscription au « Bulletin des oppositions » (Arrêté royal du 4 novembre 1921 modifié par celui du 29 décembre 1926)	100,000 »
		54	Abonnements au « Bulletin des oppositions » et vente au numéro	250,000 »
		55	Produit de la vente des listes des titres menacés d'être frappés de déchéance	25,000 »
56		Produit de l'inspection sanitaire des animaux domestiques importés et exportés	1,500,000 »	
57		Atelier de photographie des Ponts et Chaussées: produit de la vente de plans, documents, publications, annales, etc	30,000 »	
58		Produit de la vente de photographies provenant des Musées royaux du Cinquante-naire	10,000 »	
59		Droits d'inscription aux examens organisés par l'Administration de l'Enseignement normal	100,000 »	
60	Dividendes revenant à l'État du chef de sa participation dans la formation du capital des sociétés d'habitations à bon marché	50,000 »		
61	Intérêts du compte « Produits de la vente des timbres-retraite »	2,000,000 »		
CHAPITRE IV.				
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES.	62	Frais de perception des revenus provinciaux et communaux	18,000,000 »	
	63	Remboursement, par les communes, de leur quote-part dans les non-valeurs des contributions directes	5,000,000 »	

BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN (VERVOLG).

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.	BESTUREN.	
237,793,983 »	Verschillende opbrengsten der gevangenissen	37	GEVANGENISSEN.	
	Opbrengsten van de belegging der gelden voor borgtochten en consignatiën	38		
	— der rechten van kanselarij, consulaire taxes en visa's voor passen	39		
	— der regie van den <i>Montfleur</i> (Koninklijk besluit van 15 December 1894)	40		
	— der opvoedingsinstellingen van den Staat	41		
	— der Staatslaboratoriums voor oplossingen	42		
	— van het Koepokgeslacht van den Staat	43		
	Opbrengst der taxes voor keuring van het vleesch. Opbrengst der examens voor het bekomen van het getuigschrift van vleeschkeurder.	44		
	Gezondheidsdienst der zeehavens en der grenzen : opbrengsten der gezondheidspatenten en der gezondheidsrechten.	45		
	Opbrengst der gastvrije inrichtingen en ontsmettingsdiensten afhangelde van het beheer van den gezondheidsdienst bij het Departement van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid.	46		
	Deel den Staat voorbehouden door het koninklijk besluit van 25 October 1926 in de jaarlijkse winsten verwezenlijkt door de Nationale Bank van België.	47		
	Opbrengst der belegging van de beschikbare fondsen der Schatkist.	48		
	Dividenden van de aandelen der Spoorwegmaatschappij van den Congo (voor memorie).	»		
	Interesten en dividenden der aandelen van de Nationale Maatschappij der Buurtspoorwegen.	49		
	Opbrengst der bijdrage te betalen door de provinciën die vrijgesteld zijn aan de kazerneering van de gendarmerie te voorzien.	50	FIEBAUW- WEE, ENZ.	
	Aandeel van den Staat in het dividend toegekend aan de aandeelhouders der Naamlooze Vennootschap der Vaart- en Zeeinrichtingen van Brussel (voor memorie).	»		
	Interesten der obligatiën van vennootschappen voor zeevredery	51		
	Aandeel van den Staat in de winsten van de Nationale Maatschappij voor credit aan de nijverheid.	52		
	Nationaal kantoor voor roerende waarden : opbrengst van het inschrijvingsrecht in het « Bulletin der met verzet aangeteekende waarden ». (Koninklijk besluit van 4 November 1921 gewijzigd bij dat van 29 December 1926)	53		
	Abonnementen op het « Bulletin der met verzet aangeteekende waarden » en verkoop per nummer.	54		
	Opbrengst van den verkoop der lijsten van de titels welke met verval bedreigd zijn	55		
	Opbrengst van het gezondheidstoezicht over de in- en uitgevoerde huisdieren.	56		
	Werkhuis van lichtbeeldkunst der Bruggen en Wegen : opbrengst van den verkoop van plans, documenten, uitgaven, jaarboeken, enz.	57		
	Opbrengst van het verkoopen van lichtbeelden voortkomende van de Koninklijke Museums van het Jubelpark.	58		
	Inschrijvingsrechten tot de examens ingericht door het Beheer van het Normaal onderwijs.	59		
	Dividenden welke aan den Staat toekomen uit hoofde zijner deelhebbing in het tot stand brengen van het kapitaal der maatschappijen voor goedkope woningen.	60		
	Interesten der rekening « Opbrengst van den verkoop der lijfrentezegels »	61		
	HOOFDSTUK IV.			
	TERUGBETALINGEN.			
		Kosten van ontvangst der provincie- en gemeentekomsten	62	RECHT- STREKSCHE BELASTIN- GEN.
		Terugbetaling, door de gemeenten, van hun aandeel in de onwaarden der rechtstreekse belastingen.	63	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	64	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déicits des comptables.	150,000 »
PRISONS	65	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	8,000,000 »
	66	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	60,869 »
	67	Remboursement par les provinces de leur quote-part dans les non-valeurs des contributions directes	9,300,000 »
	68	Recettes diverses et accidentelles.	35,000,000 »
	69	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances, des frais de personnel du bureau spécial chargé du service de la masse.	71,400 »
	70	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	2,000,000 »
	71	Part des communes dans le paiement des traitements du personnel des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat.	16,640,000 »
	72	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	75,600,000 »
	73	Recouvrement des frais d'entretien et d'éducation des enfants internés dans les établissements de l'Etat ou placés chez des particuliers ou dans des établissements publics ou privés	3,700,000 »
	74	Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français, du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 »
	75	Annuité à payer par la Société nationale des habitations et logements à bon marché du chef : a) des avances qui lui ont été faites par l'Etat, conformément à l'article 10 de la loi du 11 octobre 1919; b) de l'émission de tranches de l'emprunt de 110 millions de francs qu'elle a été autorisée à émettre, sous la garantie de l'Etat, en vertu de la loi du 22 juillet 1927	19,000,000 »
	76	a) Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions de vieillesse (Loi du 20 août 1920) b) Part des provinces et des communes dans le paiement des allocations aux ouvriers mineurs titulaires d'une pension par application des lois coordonnées du 30 août 1920.	60,000,000 » 2,350,000 »
	77	a) Part des provinces et des communes dans le paiement des compléments de pension de vieillesse (Loi du 20 juillet 1927) b) Part des provinces et des communes dans le paiement des compléments de pension de vieillesse aux ouvriers mineurs (Loi du 20 juillet 1927.)	45,000,000 » 4,500,000 »
	78	Part des provinces et des communes dans le paiement des majorations de rentes de vieillesse. (Loi du 10 décembre 1924.)	11,250,000 »
	79	Part des provinces et des communes dans le paiement des compléments de majoration de rentes de vieillesse	8,437,500 »
	80	Part des provinces et des communes dans le paiement des allocations gratuites de vieillesse. (Loi du 10 décembre 1924.)	3,750,000 »

BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN (VERVOLG).

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.	BESTUREN.
	Saldo der door het Rekenhof afgesloten rekeningen. — Tekort van wege de Staatsrekenplichtigen.	64	REGISTRATIE EN DOMEINEN.
	Invordering van voorschotten gedaan door de verschillende Departementen	65	
	Abonnementen der provinciën voor herstellingen van onderhoud der arresthuizen en gerechtshuizen; aankoop en onderhoud van hun mobilair.	66	GEVANGENISSEN.
	Terugbetaling door de provinciën van hun aandeel in de onwaardigen der rechtstreeksche belastingen.	67	
	Verschillende en toevallige ontvangsten	68	
	Voorafneming op de gelden van het kleedingfonds van het tolwezen, ten titel van terugbetaling wegens voorschotten, van de kosten des personeels van het bijzonder bureau belast met den dienst van het fonds.	69	
	Ontvangst uit hoofde van met verjaring geslagen ordonnanciën	70	
	aandeel der gemeenten in de betaling der wedden van het personeel der koninklijke athenea en der Rijksmiddelbare scholen.	71	
	Deel der provinciën en der gemeenten in het betalen der pensioenen van de gemeenteonderwijzers. (Wet van 16 Mei 1876.)	72	
	Invordering van de kosten van onderhoud en opvoeding van de kinderen in de Staatsinrichtingen <i>geïnterneerd</i> of bij particulieren of in opeubare of private instellingen <i>uitbested.</i>	73	
	Jaarsom tot en met 1939 te betalen door de Spoorwegmaatschappij « Est français » tit hoofde der naasting door haar van de sectie Vireux tot aan de Belgische grens van het vroeger spoorwegnet « Grand Central belge ».	74	
	Jaarsom te betalen door de Nationale maatschappij der goedkope woningen en woonvertrekken uit hoofde: a) der voorschotten welke haar door den Staat verleend werden, gelijkvormig artikel 10 der wet van 11 October 1919; b) de uitschrijving van gedeelten van de leening van 110 miljoen frank welke zij, krachtens de wet van 22 Juli 1927, gemachtigd werd onder de waarborg van den Staat aan te gaan.	75	
	a) Deel der provinciën en der gemeenten in het betalen der ouderdomspensioenen (wet van 20 Augustus 1920).	76	
	b) Deel der provinciën en der gemeenten in het betalen der toekenningen aan de mijnwerkers titularissen van een pensioen bij toepassing der samengeordende wetten van 30 Augustus 1920.		
	a) Deel der provinciën en der gemeenten in het betalen der aanvullende ouderdomspensioenen. (Wet van 20 Juli 1927.)	77	
	b) Deel der provinciën en der gemeenten in het betalen der aanvullende ouderdomspensioenen aan de mijnwerkers. (Wet van 20 Juli 1927.)		
	Deel der provinciën en der gemeenten in het betalen der verhoogingen van ouderdomsrenten. (Wet van 10 December 1924.)	78	
	Deel der provinciën en der gemeenten in het betalen der aanvullende verhoogingen van ouderdomsrenten.	79	
	Deel der provinciën en der gemeenten in het betalen der kosteloze ouderdomstegeestkomsten. (Wet van 10 December 1924.)	80	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
TRÉSOR RIE, ETC.	81	Part des provinces et des communes dans le paiement des compléments d'allocations gratuites de vieillesse	2,812,500 »
	82	Participation des demandeurs et opposants dans les frais d'instruction des demandes en autorisation des établissements classés comme dangereux, insalubres ou incommodes. (A. R. du 12 novembre 1926)	700,000 »
	83	Part des provinces et des villes dans les frais de personnel et de matériel de l'Institut supérieur, de l'Académie royale des beaux-arts et du Musée royal des beaux-arts d'Anvers, ainsi que des quatre conservatoires royaux de musique de Bruxelles, de Liège, de Gand et d'Anvers, et recettes diverses de ces établissements.	3,495,000 »
	84	Part des tiers dans les dépenses afférentes au Département des Travaux publics : a) pour des travaux d'entretien et d'amélioration des canaux et rivières, des passages d'eau et de leurs dépendances; b) pour le renflouement ou la destruction de bateaux sombrés dans les rivières et canaux et la réparation d'avaries aux ouvrages qui en dépendent.	900,000 »
	85	Part des tiers dans les dépenses afférentes au Département des Travaux publics : a) pour des travaux d'entretien et d'amélioration des ports et de la côte; b) pour le renflouement ou la destruction de bateaux sombrés dans ces ports et la réparation d'avaries causées aux ouvrages qui en dépendent.	200,000 »
	86	Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes pour le paiement des traitements de disponibilité aux instituteurs et institutrices des écoles primaires gardiennes communales et adoptées.	2,446,500 »
	87	Subsides offerts à l'État pour l'entretien et l'amélioration des bâtiments civils	650,000 »
	88	Part des tiers dans les dépenses afférentes au Département des Travaux publics : a) pour les travaux résultant de dommages occasionnés aux routes et ouvrages d'art dépendant de la grande voirie routière; b) pour des travaux d'entretien des routes : subsides offerts à l'État.	100,000 »
	89	Garanties à verser par les élèves des écoles des pupilles et qui restent acquises au Trésor. Quotes-parts d'intervention dans les frais d'entretien des élèves des écoles des pupilles et de l'école centrale scientifique	300,000 »
	90	Prestations et cessions faites contre remboursement par les services relevant du Département de la Défense nationale	12,460,500 »
	91	Remboursement par la Colonie du Congo belge des dépenses de personnel de l'Agence générale de la Colonie, de l'Office colonial et des établissements scientifiques coloniaux fonctionnant en Belgique	4,376,000 »
	92	Versements à effectuer par l'Association nationale des industriels et commerçants pour la réparation des dommages de guerre, de la contribution annuelle de 6 pour mille du montant des titres de créances pour dommages de guerre cédés par ses membres à ladite association (art. 8 et 15 des statuts)	13,000,000 »
	93	Annuité à payer par le Ruanda-Urundi en remboursement des prêts consentis par la métropole pour les dépenses d'administration et pour l'outillage économique de ce territoire.	1,835,145 »

BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN (VERVOLG).

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.	BESTUREN.
438,915,088 »	Deel der provinciën en der gemeenten in het betalen der aanvullende kosteloze ouderdomstegemoelkomingen.	81	
	Bijdrage van vergunningaansvragers en verweerders tot het bestrijden der kosten voor de instructie van aanvragen om vergunning tot oprichting van vergunningplichtige inrichtingen. (K. B. van 12 November 1926.)	82	FISCALE ENZ
	Aandeel der provinciën en der steden in de kosten van personeel en materieel van het Hooger Instituut, van de Koninklijke Academie van Schoone Kunsten en van het Koninklijk Museum van Schoone Kunsten te Antwerpen, alsook van de vier koninklijke muziekconservatoria te Brussel, Luik, Gent en Antwerpen, en verschillende ontvangsten van die instellingen.	83	
	Aandeel van derden in de uitgaven in verband met het Departement van Openbare werken : a) voor onderhouds- en verbeteringsuitgaven van vaarten en rivieren, van veeren en van hunne aanhoorigheden; b) voor het weervlotmaken of het vernietigen van in de vaarten en rivieren gezonken schepen en het herstellen van avariën aan daarvan afhingende werken.	84	
	Aandeel van derden in de uitgaven in verband met het Departement van Openbare werken : a) voor onderhouds- en verbeteringswerken van de havens en van de kust; b) voor het weervlotmaken of het vernietigen van in deze havens gezonken schepen en het herstellen van avariën aan daarvan afhingende werken.	85	
	Terugbetaling der voorschotten gedaan voor rekening der provinciën en gemeenten voor de betaling der jaarwedden van beschikbaarheid aan onderwijzers en onderwijzeressen der gemeentelijke en aangeaomen lagere- en bewaarscholen.	86	
	Toelagen den Staat aangeboden voor den onderhoud en de verbetering van burgerlijke gebouwen.	87	
	Aandeel van derden in de uitgaven in verband met het Departement van Openbare werken : a) voor de werken voortspruitende uit schade veroorzaakt aan de banen en aan de kunstvoorwerpen welke van de groote verbindingswegen afhangen; b) voor werken van onderhoud der wegen : toelagen den Staat aangeboden.	88	
	Waarborgen te storten door de leerlingen der pupillenscholen en die blijven vervallen aan de Schatkist. Bijdragen ter bestrijding van de onderhoudskosten der leerlingen der pupillenscholen en van de wetenschappelijke centrale school.	89	
	Opbrengst der leveringen en afstanden tegen terugbetaling gedaan door de diensten welke van het Departement van Landsverdediging afhangen.	90	
	Terugbetaling door de kolonie van Belgisch Congo der uitgaven voor het personeel van het Algemeen Agentschap der Kolonie, van het koloniaal Ambt en van de in België werkende wetenschappelijke koloniale instellingen;	91	
	Door de Nationale Vereeniging der nijveraars en handelaars voor het berstel der oorlogsschade te doene stortingen van het jaarliksche bijdrage van 6 ten duizend van het beloop der door hare leden aan de gezegde vereeniging afgestane titels van schuldvorderingen voor oorlogsschade. (Art. 8 en 15 der statuten.)	92	
	Annuitéit door Ruanda-Urundi te storten ter terugbetaling der door het moederland verleende sommen voor de beheeruitgaven en voor de economische toerusting van dit grondgebied.	93	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
	94	Intérêts compris dans les annuités souscrites par le Département des Colonies pour le remboursement des avances consenties sur le produit des emprunts contractés par l'Etat belge en vertu de la loi du 6 mars 1925.	15,743,594 »
	95	Intérêts des obligations à 6 % de l'Association nationale des industriels et commerçants pour la réparation des dommages de guerre, remises au Trésor en exécution de l'article premier de la loi du 6 mars 1925	32,696,080 »
		TOTAL DE LA 1 ^{re} SECTION. — RECETTES ORDINAIRES. fr.	
		DEUXIÈME SECTION. — RECETTES EXCEPTIONNELLES.	
		CHAPITRE V.	
TRÉSORERIE, ETC.	96	Droits de recouvrement perçus par l'Office belge de vérification et de compensation	1,500,000 »
		TROISIÈME SECTION. — RECETTES COMPENSATOIRES.	
		CHAPITRE VI.	
	97	Prélèvement sur le Budget des régies (Marine, Postes, Télégraphes et Téléphones et Office des imprimeries) de la part qui leur incombe dans les charges de la Dette publique portées à l'ordinaire	74,863,900 »
	98	Part revenant à l'Etat dans les bénéfices de la Société nationale des Chemins de fer belges	270,000,000 »
	99	Dividende à allouer aux actions privilégiées de la Société nationale des Chemins de fer belges attribuées à l'Etat et non émises	135,000,000 »
	100	Remboursement par l'Allemagne des frais des troupes belges d'occupation	98,000,000 »
TRÉSORERIE, ETC.	101	Part de la Belgique, au titre de sa dette de guerre envers les Etats-Unis d'Amérique, dans l'annuité à verser par l'Allemagne (art. 4 de l'Accord de Paris du 14 janvier 1923 relatif à la répartition des annuités du plan Dawes)	137,400,000 »
	102	Versement par la Banque Nationale de Belgique du revenu de valeurs sur l'étranger, conformément à l'article 4 de la Convention du 18 octobre 1926.	85,000,000 »
	103	Produit du placement de la réserve productive constituée par le Fonds d'amortissement de la Dette publique en vue du remboursement ultérieur de l'emprunt 6 1/2 % de 50,000,000	6,235,000 »
	104	Charge incombant à la Société Nationale des Chemins de fer belges pour l'intérêt fixe de ses actions dont le produit d'émission représente le fonds de roulement de la Société (art. 11 de la loi du 23 juillet 1926)	6,353,529 »
		TOTAL DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS. fr.	

BEGROOTING VAN 'S LANDSMIDDELEN (VERVOLG).

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.	BESTUREN.
	Interessen inbegrepen in de annuïteiten door het Departement van Koloniën onderschreven ter terugbetaling der voorschotten toegestaan op de opbrengst der leeningen door den Belgischen Staat aangegaan krachtens de wet van 6 Maart 1925.	94	
	Interessen der obligatiën aan 6 t. h. van de Nationale Vereeniging der nijveraars en handelaars voor het herstel der oorlogsschade aan de Schatkist overgemaakt ter uitvoering van artikel één der wet van 6 Maart 1925.	95	
8,728,809,071 »	TOTAAL DER 1 ^{ste} SECTIE. — GEWONE ONTVANGSTEN.		
	TWEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE ONTVANGSTEN.		
	HOOFDSTUK V.		
1,500,000 »	Invorderingsrechten geïnd door den Belgischen afrekeningsdienst.	96	THESAURIE, ENZ.
	DERDE SECTIE. — ONTVANGSTEN TER VERGOEDING.		
	HOOFDSTUK VI.		
	Voorafnemng op de begrooting der Staatsbedrijven (Zeewezen, Posterijen, Telegrafen en Telefonen en Dienst der Drukwerken) van het aandeel in de lasten der Openbare Schuld, welke op de gewone begrooting gebracht zijn.	97	
	Aandeel den Staat toekomende in de winsten van de Nationale Maatschappij der belgische Spoorwegen.	98	
	Dividend toe te staan aan de den Staat toegekende en niet uitgegevene preferente aandelen der Nationale Maatschappij der belgische Spoorwegen	99	
	Terugbetaling, door Duitschland, van de kosten der Belgische bezettingstroepen.	100	
812,852,429 »	Aandeel van België, ten titel van zijn oorlogsschuld jegens de Vereenigde Staten van Amerika, in de annuïteit door Duitschland te storten (art. 4 van 't Akkoord van Parijs van 14 Januari 1923 in verband met de verdeling der annuïteiten van het Dawes-plan).	101	THESAURIE, ENZ.
	Storting door de Nationale Bank van België van het inkomen van waarden op het buitenland, overeenkomstig artikel 4 der Overeenkomst van 18 October 1926.	102	
	Opbrengst van de belegging van de productieve reserve samengesteld door het Delgingsfonds der openbare schuld met het oog op de latere aflossing van de leening 6 1/2 % van S 50,000,000.	103	
	Last berustende op de Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen voor den vasten interest van hare aandelen van welke uitgifte de opbrengst het bedrijfskapitaal uitmaakt van de Maatschappij (art. 11 der wet van 25 Juli 1926)	104	
9,543,161,500 »	TOTAAL DER BEGROOTING VAN 'S LANDSMIDDELEN.		

BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'EXERCICE 1929

TITRE I

DISPOSITIONS DIVERSES

NOTE

à l'appui des dispositions diverses

SECTION I

**Dotation extraordinaire
du Fonds d'amortissement de la Dette publique.**

ART. 1^{er} DU PROJET DE LOI.

La dotation extraordinaire du Fonds d'amortissement pour 1929 est maintenue au chiffre de 1,200,000,000 de francs, adopté pour 1928.

SECTION II

**Modification à la loi du 21 mars 1859
sur la contrainte par corps.**

ART. 2 DU PROJET DE LOI.

La loi du 21 mars 1859 sur la contrainte par corps dans son article 30, a fixé à 30 francs par période de 30 jours, la somme destinée aux aliments que le créancier doit consigner pour l'emprisonnement de son débiteur.

Cette disposition est toujours en vigueur. La somme de 1 franc par jour n'a donc pas encore fait l'objet d'une mesure de péréquation depuis la dévaluation de la monnaie légale.

Cette somme est devenue de loin insuffisante, le prix des aliments pouvant être évalué au septuple d'avant

guerre. Le montant de la consignation devrait être porté à 210 francs pour une période de 30 jours.

La matière n'étant pas assez importante pour justifier le dépôt d'un projet de loi spécial (il n'y a eu, en 1927, que 207 jours de détention de l'espèce), la modification est inscrite dans la loi du Budget des Voies et Moyens, étant donné qu'une partie de la somme consignée par le créancier est acquise à l'État.

TITRE II

VOIES ET MOYENS

NOTE

à l'appui des évaluations de recettes.

Les ressources de l'État pour l'exercice 1929 sont évaluées :

1° Pour les recettes ordinaires, à . . . fr.	8,728,809,071
2° Pour les recettes exceptionnelles, à . . .	1,500,000
3° Pour les recettes compensatoires, à . . .	812,852,429

ENSEMBLE . . . fr.	<u>9,543,161,500</u>
--------------------	----------------------

Le tableau suivant renferme la comparaison entre les évaluations proposées pour 1929 et celles adoptées pour 1928, ainsi que les explications qui paraissent nécessaires au sujet des augmentations et des diminutions.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'EXERCICE 1929.

Tableau comparatif des évaluations proposées pour 1929 et de celles adoptées pour 1928.

NATURE DES RECETTES.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES	
	proposées pour 1929 (1).	adoptées pour 1928 (1).	en plus.	en moins.
PREMIÈRE SECTION. — Recettes ordinaires :				
Chapitre Ier. — Impôts	8,028,350,000	7,426,950,000	601,400,000	»
— II. — Péages	23,750,000	23,275,000	475,000	»
— III. — Capitaux et revenus	237,793,983	187,784,275	50,009,708	»
— IV. — Remboursements	438,915,088	382,636,584	56,278,504	»
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES fr.	8,728,809,071	8,020,645,859	708,163,212	»
	AUGMENTATION. . . fr.		708,163,212	
DEUXIÈME SECTION. — Recettes exceptionnelles fr.	1,500,000	2,500,000	»	1,000,000
	DIMINUTION. . . fr.		1,000,000	
TROISIÈME SECTION. — Recettes compensatoires fr.	812,852,429	759,831,360	53,021,069	»
	AUGMENTATION . . fr.		53,021,069	
RÉCAPITULATION.				
Recettes ordinaires	8,728,809,071	8,020,645,859	708,163,212	»
— exceptionnelles.	1,500,000	2,500,000	»	1,000,000
— compensatoires	812,852,429	759,831,360	53,021,069	»
TOTAL GÉNÉRAL. fr.	9,543,161,500	8,782,977,219	760,184,281	1,000,000
	AUGMENTATION . . fr.		760,184,281	

(1) Y compris 1,200,000,000 de francs destinés au Fonds d'amortissement.

BUDGET DE L'EXERCICE 1929.

ADMINISTRATIONS.	ARTICLES.	DESIGNATION DES PRODUITS.																								
PREMIERE SECTION. — RECETTES ORDINAIRES.																										
CHAPITRE PREMIER.																										
IMPÔTS.																										
CONTRIBUTIONS DIRECTES ET RECETTES DIVERSES.																										
		<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 15%;">Principal</td> <td style="width: 15%;">320,000,000 »</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 35%;"></td> </tr> <tr> <td rowspan="3" style="vertical-align: middle;">a) Contribution foncière</td> <td rowspan="3" style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</td> <td>Additionnels au profit de l'Etat</td> <td>30,000,000 »</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Surtaxe foncière</td> <td>80,000,000 »</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			Principal	320,000,000 »			a) Contribution foncière	}	Additionnels au profit de l'Etat	30,000,000 »			Surtaxe foncière	80,000,000 »										
		Principal	320,000,000 »																							
a) Contribution foncière	}	Additionnels au profit de l'Etat	30,000,000 »																							
		Surtaxe foncière	80,000,000 »																							
		1	Impôts cédulaires sur les revenus.	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 15%;">Retenue à la source.</td> <td style="width: 15%;">Principal</td> <td style="width: 10%;">732,000,000 »</td> <td style="width: 35%;"></td> </tr> <tr> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">b) Taxe mobilière.</td> <td rowspan="2" style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</td> <td>Additionnels au profit de l'Etat.</td> <td>78,000,000 »</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Perçue suivant rôles.</td> <td>Principal</td> <td>86,000,000 »</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Additionnels au profit de l'Etat.</td> <td>4,000,000 »</td> <td></td> </tr> </table>			Retenue à la source.	Principal	732,000,000 »		b) Taxe mobilière.	}	Additionnels au profit de l'Etat.	78,000,000 »			Perçue suivant rôles.	Principal	86,000,000 »						Additionnels au profit de l'Etat.	4,000,000 »
		Retenue à la source.	Principal	732,000,000 »																						
b) Taxe mobilière.	}	Additionnels au profit de l'Etat.	78,000,000 »																							
		Perçue suivant rôles.	Principal	86,000,000 »																						
			Additionnels au profit de l'Etat.	4,000,000 »																						
		<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 15%;">Retenue à la source.</td> <td style="width: 15%;">Principal</td> <td style="width: 10%;">227,000,000 »</td> <td style="width: 35%;"></td> </tr> <tr> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">e) Taxe professionnelle</td> <td rowspan="2" style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</td> <td>Additionnels au profit de l'Etat.</td> <td>3,000,000 »</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Perçue suivant rôles.</td> <td>Principal</td> <td>405,000,000 »</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Additionnels au profit de l'Etat</td> <td>5,000,000 »</td> <td></td> </tr> </table>			Retenue à la source.	Principal	227,000,000 »		e) Taxe professionnelle	}	Additionnels au profit de l'Etat.	3,000,000 »			Perçue suivant rôles.	Principal	405,000,000 »						Additionnels au profit de l'Etat	5,000,000 »		
		Retenue à la source.	Principal	227,000,000 »																						
e) Taxe professionnelle	}	Additionnels au profit de l'Etat.	3,000,000 »																							
		Perçue suivant rôles.	Principal	405,000,000 »																						
			Additionnels au profit de l'Etat	5,000,000 »																						
2		Impôt complémentaire sur le revenu global (super-taxe)	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 15%;">Retenu à la source.</td> <td style="width: 15%;">105,000,000 »</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 35%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Perçu suivant rôles.</td> <td>330,000,000 »</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			Retenu à la source.	105,000,000 »					Perçu suivant rôles.	330,000,000 »													
		Retenu à la source.	105,000,000 »																							
		Perçu suivant rôles.	330,000,000 »																							

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS
proposées pour 1929.	adoptées pour 1928.	en plus.	en moins.	
430,000,000	430 000,000	»	»	
900,000,000	820,000,000	80,000,000	»	Art. 1 et 2. — En présence de l'incertitude qui existe quant aux modifications qui seront apportées pour 1929 à la législation en matière d'impôts sur les revenus, on s'en est tenu, pour les évaluations budgétaires, à peu près, au produit probable desdits impôts pour 1928.
640,000,000	450,000,000	190,000,000	»	
(*) 435,000,000	390,000,000	45,000,000	»	(1) Non compris le produit, estimé à 120,000,000 de rancs, des centimes additionnels aux impôts cédulaires sur les revenus destinés à tenir lieu de supertaxe.
2,405,000,000	2,090,000,000	315,000,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1929.

ADMINISTRATIONS.	ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
			REPORT . . . fr.
	3	Impôt sur le mobilier	
	4	Contribution personnelle à raison des domestiques et des chevaux. { Principal fr. 750,000 » 200 centimes additionnels. 1,500,000 » }	
	5	Taxe sur les automobiles et autres véhicules à vapeur ou à moteur. { Principal fr. 67,750,000 » Centimes additionnels 11,250,000 » Taxe quotidienne de séjour à charge des détenteurs étrangers de véhicules à moteur 5,000,000 » }	
	6	Taxe sur les véhicules ordinaires.	
	7	Taxe sur les chiens.	
	8	Taxe sur les spectacles ou diver- tisements publics. { Principal fr. 66,500,000 » Additionnels 3,500,000 » }	
	9	Taxe sur les jeux et paris	
	(1)	Redevance sur les mines (pour mémoire)	
CONTRIBUTIONS DIRECTES.	10	Taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées ou spiritueuses	
		a. Frais d'essai des ouvrages et des matières d'or, d'argent et de platine fr. 50,000 »	
		b. Rétributions du chef du rajustage des poids et taxes de vérification des poids et mesures 2,500,000 »	
		c. Taxes des épreuves des récipients à gaz liquéfiés, comprimés ou dissous sous pression et des appareils à vapeur et à air comprimé 400,000 »	
		d. Taxe sur le revenu cadastral des immeubles appartenant aux unions professionnelles 1,000 »	
		e. Rétributions du chef des extraits du cadastre. 1,000,000 »	
		f. Rétributions du chef de divisions de cotes foncières. 1,000,000 »	
		g. Rétributions du chef des poursuites 200,000 »	
		h. Intérêts de retard en matière d'impôts directs et de taxes y assimilées 25,000,000 »	
		i. Sommes réalisées sur les produits des exercices clos (impôts ordinaires ou spéciaux arriérés) 110,000,000 »	
		j. Prix des plaques de roulage pour automobiles et motocyclettes 600,000 »	
		k. Coût des certificats de pesage des véhicules 600,000 »	
		l. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers, de bâtiments, forcements en recettes, etc. 2,149,000 »	
		m. Produits des coefficients de majoration des impôts directs et taxes y assimilées, payés tardive- ment 6,500,000 »	
	11	Recettes diverses	
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
proposées pour 1929.	adoptées pour 1928.	en plus.	en moins.	
2,403,000,000	2,090,060,000	313,000,000	»	
18,000,000	14,250,000	3,750,000	»	Art. 3. — Évaluation basée sur le rendement probable de cet impôt pour 1928, augmenté de la plus-value présumée pour 1929.
2,250,000	2,250,000	»	»	
84,000,000	84,000,000	»	»	
40,000,000	40,000,000	»	»	
12,000,000	12,000,000	»	»	
70,000,000	67,500,000	2,500,000	»	Art. 8. — Évaluation basée sur les recettes probables de 1928 augmentée de la plus-value présumée pour 1929.
50,000,000	50,000,000	»	»	
»	25,000,000	»	25,000,000	(1) Art. 40 de 1928. — Aucune prévision de recette n'a été inscrite pour 1929, la législature étant saisie d'un projet de loi supprimant la redevance sur les mines. (Doc. de la Chambre des Représ., n° 241, séance du 20 juin 1928).
20,000,000	20,000,000	»	»	
150,000,000	150,000,000	»	»	
2,821,250,000	2,525,000,000	321,250,000	25,000,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1929.

ADMINISTRATIONS.	ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
			REPORT . . . fr.
		DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.	
	12	Douanes. Droits d'entrée et de statistique	
		<i>a.</i> Vins étrangers fr. 65,000,000 »	
		<i>b.</i> Vins mousseux indigènes 300,000 »	
		<i>c.</i> Boissons fermentées de jus ou moûts de fruits 2,000,000 »	
		<i>d.</i> Eaux-de-vie indigènes. 245,000,000 »	
		<i>e.</i> Bières 200,000,000 »	
		<i>f.</i> Vinaigres de bières (<i>pour mémoire</i>). »	
		<i>g.</i> — autres que de bières. 30,000 »	
		<i>a)</i> Accises	
		<i>h.</i> Acide acétique 120,000 »	
		<i>i.</i> Sucres et sirops de raffinage. 65,000,000 »	
		<i>j.</i> Glucoses et autres sucres non cristallisables 2,500,000 »	
		<i>k.</i> Margarine 1,800,000 »	
		<i>l.</i> Tabacs { Droit d'accise sur les tabacs étrangers 15,000,000 »	
		Droit d'accise sur les tabacs indigènes 3,300,000 »	
		Droit proportionnel de consommation. 135,000,000 »	
		<i>m.</i> Allumettes et briquets. 10,000,000 »	
		<i>b)</i> Taxes spéciales de consommation. {	
		<i>a.</i> Boissons fermentées mousseuses 14,000,000 »	
		<i>b.</i> Eaux minérales 12,000,000 »	
		<i>c.</i> Alcools et eaux-de-vie 80,000,000 »	
		<i>d.</i> Vins non mousseux 15,000,000 »	
	14	Solde éventuel à encaisser par la Belgique sur les recettes communes avec le Grand-Duché de Luxembourg	
		<i>a.</i> Produit du contentieux fr. 1,000,000 »	
		<i>b.</i> Loyers de bâtiments 500,000 »	
		<i>c.</i> Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires 5,000,000 »	
	15	Recettes diverses	
		<i>d.</i> Recettes extraordinaires et accidentelles, forçements en recette, taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers, taxes pour frais de surveillance de fabriques de coniture, pour frais de dénaturation et pour surveillance, certificats d'identité pour automobilistes étrangers, intérêts de retard, etc. 1,750,000 »	
		ENREGISTREMENT, ETC.	
	16	Enregistrement et transcription	
	17	Greffe	
	18	Hypothèques. Droits d'inscription.	
	19	Successions	
			A REPORTER. . . . fr.
DOUANES ET ACCISES.			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
	proposées pour 1929.	adoptées pour 1928.	en plus.	en moins.	
	2,821,250,000	2,525,000,000	321,250,000	25,000,000	
	1,000,000,000	900,000,000	100,000,000	»	Art. 12. — Les évaluations du produit des droits de douane et de statistique sont basées sur la marche des recettes pendant l'année 1928.
	745,050,000	637,700,000	107,350,000	»	Art. 13a et 13b. — Voir note-annexe.
	121,000,000	134,000,000	»	13,000,000	
	»	»	»	»	Art. 14. — Aucune recette n'est à prévoir en 1928.
	8,250,000	6,600,000	1,650,000	»	Art. 15. — Évaluations mises en rapport avec les faits constatés pendant le 1 ^{er} semestre 1928.
	720,000,000	510,000,000	210,000,000	»	Art. 16. — Voir note-annexe.
	6,000,000	6,000,000	»	»	
	9,000,000	6,600,000	2,400,000	»	Art. 18. — Voir note-annexe.
	270,000,000	230,000,000	40,000,000	»	Art. 19. — Voir note-annexe.
	5,700,550,000	4,955,900,000	782,650,000	38,000,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1929.

ADMINISTRATIONS.	ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
			REPORT. fr.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES. (suite)	20	Timbre et taxe de transmission	
	21	Naturalisations	
	22	Amendes en matière d'impôts	
	23	Amendes de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts	
	24	Taxe sur les associations sans but lucratif	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.			
PEAGES.			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	25	Rivières et canaux	
	26	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut, à Anvers.	
	27	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. Droits de quai et de bassin	
	28	Part revenant à l'État dans le produit net de l'avant-port de Gand	
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
CHAPITRE III.			
CAPITAUX ET REVENUS.			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	29	Domaines (valeurs capitales)	
	30	Forêts	
	31	Établissements et services régis par l'État	
	32	Produits divers et accidentels	
	33	Revenus des domaines	
	34	Produits des domaines de Gaesbeek et de Mariemont	
	35	Droits d'entrée dans les Musées de l'État. (Arrêté royal du 7 juillet 1924)	
POSTES.	36	Produit de la vente des permis de pêche.	
PRISONS.	37	Produits divers des prisons	
		A REPORTER fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
proposées pour 1929.	adoptées pour 1928.	en plus.	en moins.	
5,700,550,000	4,955,900,000	782,650,000	38,000,000	
2,307,500,000	2,450,000,000	»	142,500,000	ART. 20. — Voir note-annexe.
50,000	50,000	»	»	
8,500,000	7,500,000	1,000,000	»	ART. 22. id.
10,000,000	12,000,000	»	2,000,000	ART. 23. id.
1,750,000	1,500,000	250,000	»	ART. 24. id.
8,028,350,000	7,426,950,000	783,900,000	182,500,000	
AUGMENTATION. . fr.		601,400,000		
10,000,000	10,000,000	»	»	
13,000,000	13,000,000	»	»	
150,000	150,000	»	»	
600,000	425,000	475,000	»	ART. 28. — Évaluation basée sur la marche des recettes en 1928.
23,750,000	23,275,000	475,000	»	
AUGMENTATION. . fr.		475,000		
30,000,000	25,000,000	5,000,000	»	ART. 29. — Dans cette évaluation, sont compris les dommages-intérêts alloués à l'Etat par les cours d'assises en matière de trafic avec l'ennemi et les produits à percevoir dans les cercles d'Eupen-Malmedy. L'évaluation est basée sur la marche des recettes en 1928.
19,700,000	13,500,000	6,200,000	»	
250,000	250,000	»	»	
12,000,000	10,000,000	2,000,000	»	ART. 30. — La recette probable de 1929 est en augmentation à cause de la plus-value considérable du bois.
22,000,000	18,000,000	4,000,000	»	
90,000	62,500	27,500	»	ART. 32. — Cette recette comprend le produit des droits d'inscription aux concours et examens des administrations publiques et à l'examen pour l'obtention du diplôme de géomètre-arpenteur. La marche des recettes permet d'escompter, pour 1929, une augmentation de 2 millions de francs.
287,000	287,000	»	»	
2,200,000	2,200,000	»	»	
6,300,000	5,300,000	1,000,000	»	
92,827,000	74,599,500	18,227,500		ART. 33 et 34. — Évaluations basées sur la marche des recettes en 1928.
				ART. 37. — Évaluation basée sur la marche des recettes en 1928.

BUDGET DE L'EXERCICE 1929

ADMINISTRATIONS.	ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
			REPORT. . . . fr.
	38	Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	
	39	— des droits de chancellerie, taxes consulaires et visas de passeports	
	40	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 13 décembre 1894)	
	41	— des établissements d'éducation de l'État	
	42	— des laboratoires d'analyses de l'État	
	43	— de l'Office vaccinogène de l'État	
	44	Produit des taxes d'expertise des viandes. Produit des examens pour l'obtention du certificat d'expert des viandes	
	45	Service sanitaire des ports de mer et des frontières : produits des patentes de santé et des droits sanitaires	
	46	Produit des institutions hospitalières et services de désinfection ressortissant à l'administration de l'Hygiène du Ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène	
	47	Part réservée à l'État par l'arrêté royal du 25 octobre 1926 dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	
	48	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	
	(1)	Dividendes des actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo (<i>pour mémoire</i>)	
TRÉSORERIE, ETC.	49	Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	
	50	Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie	
	(2)	Quote-part de l'État dans le dividende attribué aux actionnaires de la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles (<i>pour mémoire</i>).	
	51	Intérêts d'obligations de sociétés d'armement maritime	
	52	Quote-part de l'État dans les bénéfices de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie	
	53	Office national des valeurs mobilières : produit du droit d'inscription au <i>Bulletin des oppositions</i> . (Arrêté royal du 4 novembre 1921 modifié par celui du 29 décembre 1926).	
	54	Abonnements au <i>Bulletin des oppositions</i> et vente au numéro	
	55	Produit de la vente des listes des titres menacés d'être frappés de déchéance.	
	56	Produit de l'inspection sanitaire des animaux domestiques importés et exportés	
	57	Atelier de photographie des Ponts et Chaussées : produit de la vente de plans, documents, publications, annales, etc.	
	58	Produit de la vente de photographies provenant des Musées royaux du Cinquantenaire.	
	59	Droits d'inscription aux examens organisés par l'Administration de l'enseignement normal	
	60	Dividendes revenant à l'État du chef de sa participation dans la formation du capital des sociétés d'habitations à bon marché	
	61	Intérêts du Compte « Produit de la vente des timbres-retraite »	
		TOTAL DU CHAPITRE III.	fr

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
proposées pour 1929.	adoptées pour 1928.	en plus.	en moins.	
92,827,000 »	74,599,500 »	18,227,500 »	»	Art. 38. — Augmentation résultant de l'accroissement du capital et du revenu des valeurs composant le portefeuille de la Caisse des dépôts et consignations.
11,500,000 »	8,100,000 »	3,400,000 »	»	
7,500,000 »	10,390,000 »	»	2,800,000 »	Art. 39. — La marche des recettes de 1928 ne permet d'escompter, pour 1929, qu'une recette de 7,500,000 francs.
8,300,000 »	8,100,000 »	200,000 »	»	Art. 40. — Évaluation basée sur la marche des recettes en 1928.
150,000 »	150,000 »	»	»	
700,000 »	500,000 »	200,000 »	»	Art. 42. — Évaluation basée sur la marche des recettes en 1928.
50,000 »	50,000 »	»	»	
600,000 »	600,000 »	»	»	
500,000 »	500,000 »	»	»	
150,000 »	150,000 »	»	»	
45,000,000 »	45,000,000 »	»	»	Art. 48. — Ce produit est malaisé à évaluer, étant donné qu'il dépend de deux facteurs : le montant des fonds pouvant être placés et le taux d'intérêt des placements en devises étrangères, deux éléments très variables, qui imposent une prudente évaluation pour le produit de 1929, estimé au double des prévisions de 1928 en tablant notamment sur le montant actuel du portefeuille.
60,000,000 »	30,000,000 »	30,000,000 »	»	(1) et (2) Aucune recette de ces chefs n'est à prévoir en 1929.
»	»	»	»	
5,000,000 »	4,000,000 »	1,000,000 »	»	Art. 49. — Évaluation basée sur les résultats financiers de l'exploitation des lignes vicinales ferrées pendant l'année 1927 et les premiers mois de 1928.
250,000 »	250,000 »	»	»	
»	»	»	»	
51,983 »	59,775 »	»	7,792 »	Art. 51. — Diminution correspondant à la contrevaletur des intérêts afférents aux obligations à amortir le 31 décembre 1928, sous déduction de la taxe mobilière de 13.20%.
1,150,000 »	1,400,000 »	»	250,000 »	Art. 52. — Évaluation basée sur les résultats du dernier exercice social (1927).
100,000 »	100,000 »	»	»	
250,000 »	210,000 »	40,000 »	»	Art. 54. — Évaluation basée sur la marche des recettes en 1928.
25,000 »	25,000 »	»	»	
1,500,000 »	1,500,000 »	»	»	
30,000 »	30,000 »	»	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	
100,000 »	100,000 »	»	»	
50,000 »	50,000 »	»	»	
2,000,000 »	2,000,000 »	»	»	
237,793,983 »	187,784,275 »	53,067,500 »	3,057,792 »	
AUGMENTATION . . . fr.		50,009,708 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1929.

ADMINISTRATIONS.	ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
CHAPITRE IV.		
REMBOURSEMENTS.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES.	62	Frais de perception des revenus provinciaux et communaux.
	63	Remboursement, par les communes, de leur quote-part dans les non-valeurs des contributions directes.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	64	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptables.
	65	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.
PRISONS.	66	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.
	67	Remboursement par les provinces de leur quote-part dans les non-valeurs des contributions directes.
	68	Recettes diverses et accidentelles.
	69	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances, des frais de personnel du bureau spécial chargé du service de la masse.
	70	Recette du chef d'ordonnances prescrites.
	(1)	Remboursement, par la province de Brabant et divers, de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles (pour mémoire).
	71	Part des communes dans le paiement des traitements du personnel des athénées royales et des écoles moyennes de l'Etat.
	72	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.).
	73	Recouvrement des frais d'entretien et d'éducation des enfants <i>internés</i> dans les établissements de l'Etat ou <i>placés</i> chez des particuliers ou dans des établissements publics ou privés.
TRÉSORERIE, ETC.	74	Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.
	75	Annuité à payer par la Société nationale des habitations et logements à bon marché : a) du chef des avances qui lui ont été faites par l'Etat conformément à l'article 10 de la loi du 11 octobre 1919; b) de l'émission de tranches de l'emprunt de 110 millions de francs qu'elle a été autorisée à émettre sous la garantie de l'Etat en vertu de la loi du 22 juillet 1927.
	76	a) Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions de vieillesse. (Loi du 20 août 1920.) b) Part des provinces et des communes dans le paiement des allocations aux ouvriers mineurs titulaires d'une pension par application des lois coordonnées du 30 août 1920.
	77	a) Part des provinces et des communes dans le paiement des compléments de pension de vieillesse. (Loi du 20 juillet 1927.) b) Part des provinces et des communes dans le paiement des compléments de pension de vieillesse aux ouvriers mineurs. (Loi du 20 juillet 1927.)
	78	Part des provinces et des communes dans le paiement des majorations de rentes de vieillesse. (Loi du 10 décembre 1924.).
	79	Part des provinces et des communes dans le paiement des compléments de majoration des rentes de vieillesse.
	80	Part des provinces et des communes dans le paiement des allocations gratuites de vieillesse. (Loi du 10 décembre 1924.).
A REPORTER.fr		

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
	proposées pour 1929.	adoptées pour 1928.	en plus.	en moins.	
18,000,000	17,000,000	1,000,000	»		Art. 62. — L'augmentation provient de l'accroissement probable du montant des centimes additionnels provinciaux et communaux et des impositions spéciales au profit des provinces et des communes, qui seront recouvrés par les receveurs des contributions pour l'exercice 1929.
5,000,000	5,000,000	»	»		
150,000	150,000	»	»		
8,000,000	8,000,000	»	»		
60 869	22,984	37,885	»		Art. 66. — Majoration résultant de l'augmentation des prix demandés aux provinces.
9,300,000	7,500,000	1,800,000	»		Art. 67 — Évaluation basée sur les résultats probables de 1928.
35,000,000	35,000,000	»	»		
71,400	60,000	11,400	»		Art. 69. — Toutes les dépenses de personnel sont remboursées au Trésor. L'évaluation est mise en rapport avec le crédit inscrit au Budget des Finances.
2,000,000	2,000,000	»	»		
»	225,000	»	225,000		(1) Art. 72 de 1928. — Cette recette a été fusionnée avec celle faisant l'objet de l'article 87.
16 640,000	13,670,000	2,970,000	»		Art. 71. — Augmentation résultant de la péréquation des traitements.
75,600,000	48,000,000	27,600,000	»		Art. 72. — Des crédits, s'élevant ensemble à 126 millions de francs, sont proposés pour 1929 pour le service des pensions des professeurs et instituteurs communaux. En voici le détail :
3,700,000	4,800,000	»	1,100,000		1 ^o Budget de la Dette publique fr. 140,000,000 » 2 ^o id. du Ministère des Sciences et des Arts. 16,000,000 »
20,000	20,000	»	»		TOTAL fr. 126,000,000 »
					Les trois cinquièmes de ce total, soit 75,600,000 francs formant les quotes-parts des provinces et des communes, doivent être remboursés à l'Etat.
19 000,000	17,000,000	2,000,000	»		Art. 73. — Il est prévu pour le recouvrement des frais d'entretien :
60,000,000	67,500,000	»	7,500,000		a) des enfants internés dans les établissements de l'Etat fr. 1,200,000 »
2,350,000	2,800,000	»	450,000		b) des enfants placés chez des particuliers ou dans des établissements publics ou privés 2,500,000 »
45,000,000	40,875,000	4,125,000	»		Le chiffre de 4,800,000 francs (1928) résultait du fait qu'un projet de loi mettait à charge des domiciles de secours, 50 % des frais d'entretien des mineurs placés en vertu des articles 14 et 19 de la loi du 15 mai 1912. Or, la nouvelle loi (13 avril 1928) ne s'applique qu'aux frais d'entretien des mendiants et vagabonds (art. 13) à recouvrer à partir du 5 mai 1928, écartant donc l'article 14.
4,500,000	4,500,000	»	»		La diminution résulte du fait que le recouvrement escompté pour les mineurs placés en vertu de l'article 14 est inopérant. Or, ce sont les placements effectués en vertu de cet article qui sont les plus nombreux.
11,250,000	4,950,000	6,300,000	»		
8,437,500	»	8,437,500	»		Art. 75. — Voir note-annexe.
3,750,000	4,125,000	2,625,000	»		Art. 76 à 81. — Voir notes-annexes.
327,829,769	280,197,984	56,906,785	9,275,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1929.

ADMINISTRATIONS.	ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
			REPORT. . . . fr.
	81	Part des provinces et des communes dans le paiement des compléments d'allocations gratuites de vieillesse	
	82	Participation des demandeurs et opposants dans les frais d'instruction des demandes en autorisation des établissements classés comme dangereux, insalubres ou incommodes. (A. R. du 12 novembre 1926.)	
	83	Part des provinces et des villes dans les frais de personnel et de matériel de l'Institut supérieur, de l'Académie royale des Beaux-Arts et du Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers ainsi que des quatre conservatoires royaux de musique de Bruxelles, Liège, Gand et Anvers, et recettes diverses de ces établissements	
		Part des tiers dans les dépenses afférentes au Département des Travaux publics :	
	84	a) Pour des travaux d'entretien et d'amélioration des canaux et rivières, des passages d'eau et de leurs dépendances b) Pour le renflouement ou la destruction de bateaux sombrés dans les rivières et canaux et la réparation d'avaries aux ouvrages qui en dépendent	
		Part des tiers dans les dépenses afférentes au Département des Travaux publics :	
	85	a) Pour des travaux d'entretien et d'amélioration des ports et de la côte. b) Pour le renflouement ou la destruction de bateaux sombrés dans ces ports et la réparation d'avaries causées aux ouvrages qui en dépendent.	
	86	Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes pour le paiement des traitements de disponibilité aux instituteurs et aux institutrices des écoles primaires gardiennes communales et adoptées	
TRÉSORERIE, ETC. (suite).	87	Subsides offerts à l'État pour l'entretien et l'amélioration des bâtiments civils	
		Part des tiers dans les dépenses afférentes au Département des Travaux publics :	
	88	a) Pour les travaux résultant de dommages occasionnés aux routes et ouvrages d'art dépendant de la grande voirie routière b) Pour les travaux d'entretien des routes : subsides offerts à l'État	
	89	Garanties à verser par les élèves des écoles des pupilles et qui restent acquises au Trésor. Quotes-parts d'intervention dans les frais d'entretien des élèves des écoles des pupilles et de l'école centrale scientifique	
	90	Prestations et cessions faites contre remboursement par les services relevant du Département de la Défense Nationale	
	91	Remboursement par la Colonie du Congo belge des dépenses de personnel de l'Agence générale de la Colonie, de l'Office colonial et des établissements scientifiques coloniaux fonctionnant en Belgique	
	92	Versements à effectuer par l'Association nationale des industriels et commerçants pour la réparation des dommages de guerre, de la contribution annuelle de 6 pour mille du montant des titres de créances pour dommages de guerre cédés par ses membres à ladite Association (art. 8 et 15 des statuts)	
	(4)	Remboursement, par des tiers, des dépenses occasionnées par les réparations effectuées aux voitures automobiles, motocyclettes et bicyclettes du Département des Travaux publics. Remboursement de la valeur du transport par automobiles de l'État des agents du Département des Travaux publics (pour mémoire)	
	93	Annuité à payer par le Ruanda-Urundi en remboursement des prêts consentis par la métropole pour les dépenses d'administration et pour l'outillage économique de ce territoire.	
			REPORTER. . . . fr

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
	proposées pour 1929.	adoptées pour 1928.	en plus.	en moins.	
	327,829,769	280,197,984	56,906,735	9,275,000	
	2,812,500	»	2,812,500	»	Art. 81. — Voir note-annexe.
	700,000	650,000	50,000	»	Art. 82. Évaluation basée sur les recettes de 1928.
	3,195,000	»	3,195,000	»	Art. 83 (nouveau). — Depuis le 1 ^{er} janvier 1928, les lois et règlements relatifs à la comptabilité publique sont applicables à l'Institut supérieur et à l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, au Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers et aux quatre Conservatoires royaux de musique du Royaume. L'État assume la totalité des dépenses de personnel et de matériel de ces établissements.
	900,000	500,000	400,000	»	D'autre part, le Trésor récupère la contribution annuelle des provinces et des villes, le minerval, etc. Ces diverses recettes sont évaluées à 3,195,000 francs pour 1929.
	200,000	200,000	»	»	Art. 84. — Évaluation mise en rapport avec la dépense figurant au Budget des Travaux publics.
	2,116,500	1,224,000	892,500	»	Art. 86. — Le crédit prévu au Budget ordinaire des Sciences et des Arts de 1929 pour le paiement intégral des traitements de disponibilité est de 3,527,500 francs.
	650,000	250,000	400,000	»	Le traitement est à charge de l'État pour deux cinquièmes, de la province pour un cinquième et de la commune pour deux cinquièmes. Il faut donc prévoir des remboursements par les provinces pour une somme de 705,500 francs et par les communes pour une somme de 1,411,000 francs, soit au total 2,116,500 francs.
	100,000	100,000	»	»	Art. 87. — Les recettes prévues à l'article 72 de 1928 pour le remboursement des dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles sont réunies à celles faisant l'objet du présent article. La prévision a été mise en rapport avec les faits constatés.
	300,000	188,000	112,000	»	Art. 89. — Évaluation basée sur la marche des recettes en 1928.
	12,460,500	13,195,500	»	735,000	ART. 90. — Voir note-annexe.
	4,376,000	4,002,466	373,534	»	ART. 91. — Décomposition de la recette : Sommes à rembourser : Pour l'Agence générale de la Colonie fr. 2,334,470 Pour l'Office colonial 250,400 Pour le Musée du Congo belge à Tervueren 941,550 Pour le Laboratoire de recherches 180,700 Pour l'École coloniale 230,550 Pour l'École de médecine tropicale 230,960 Pour le Jardin colonial de Laeken 167,370 <hr/> 4,336,000
	13,000,000	12,000,000	1,000,000	»	Pour les pensions 40,000 <hr/> 4,376,000
	»	110,000	»	110,000	Art. 92. — Augmentation provenant de l'accroissement des parts sociales souscrites par les affiliés de l'Association Nationale des industriels et commerçants pour la réparation des dommages de guerre.
	1,835,145	1,380,960	454,185	»	(¹) Art. 92 de 1928. — Cette recette disparaît en 1929 suite de la suppression du garage des automobiles du Ministère des Travaux publics.
	370,475,414	313,998,910	66,596,504	10,120,000	Art. 93. — Augmentation résultant des nouvelles avances afférentes à l'année 1928.

BUDGET DE L'EXERCICE 1929.

ADMINISTRATIONS.	ARTICLES.	DESIGNATION DES PRODUITS.	
			REPORT . . . fr.
	94	Intérêts compris dans les annuités souscrites par le Département des Colonies pour le remboursement des avances consenties sur le produit des emprunts contractés par l'Etat belge en vertu de la loi du 6 mars 1925	
	95	Intérêts des obligations à 6 % de l'Association nationale des industriels et commerçants pour la réparation des dommages de guerre, remises au Trésor en exécution de l'article 1 ^{er} de la loi du 6 mars 1925.	
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.
DEUXIÈME SECTION. — RECETTES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE V.			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	(1)	Produit de la vente des navires ex-allemands attribués à la Belgique en vertu de la Convention de Spa (<i>pour mémoire</i>)	
TRÉSORERIE, ETC.	96	Droits de recouvrement perçus par l'Office belge de vérification et de compensation	
		TOTAL DU CHAPITRE V.	fr.
TROISIÈME SECTION. — RECETTES COMPENSATOIRES.			
CHAPITRE VI.			
	97	Prélèvement sur le Budget des Régies (Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones, et Office des imprimés) de la part qui leur incombe dans les charges de la Dette publique portées à l'ordinaire	
	98	Part revenant à l'État dans les bénéfices de la Société Nationale des chemins de fer belges.	
	99	Dividende à allouer aux actions privilégiées de la Société nationale des Chemins de fer belges attribuées à l'Etat et non émises	
TRÉSORERIE, ETC.	100	Remboursement par l'Allemagne des frais des troupes belges d'occupation	
	101	Part de la Belgique, au titre de sa dette de guerre envers les États-Unis d'Amérique, dans l'annuité à verser par l'Allemagne (art. 4 de l'Accord de Paris du 14 janvier 1925 relatif à la répartition des annuités du Plan Dawes)	
	102	Versement par la Banque Nationale de Belgique du revenu de valeurs sur l'étranger, conformément à l'article 4 de la Convention du 18 octobre 1926	
	103	Produit du placement de la réserve productive constituée par le Fonds d'amortissement de la Dette publique en vue du remboursement ultérieur de l'emprunt 6 ½ % de \$ 30,000,000.	
	104	Charge incombant à la Société Nationale des Chemins de fer belges pour l'intérêt fixe de ses actions dont le produit d'émission représente le fonds de roulement de la Société (art. 41 de la loi du 23 juillet 1926)	
		TOTAL DU CHAPITRE VI.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.										
proposées pour 1929.	adoptées pour 1928.	en plus.	en moins.											
370,475,414 »	313,998,910 »	66,596,504 »	10,420,000 »	<p>ART. 94. — Les avances de cette nature s'élèvent à 234,951,000 fr. ; elles sont remboursables en trente années au moyen d'annuités constantes calculées à 8 % l'an et comprenant environ 7 % d'intérêt.</p> <p>En vertu de la loi du 6 mars 1925 (art. 2), l'intérêt seul revient au Budget des Voies et Moyens; la partie destinée au remboursement du capital appartient aux Recettes extraordinaires.</p> <p>La diminution des intérêts résulte du jeu de l'amortissement; elle a sa contrepartie en recette extraordinaire.</p> <p>ART. 95. — L'amortissement des emprunts à 6 % de l'Association nationale des Industriels et Commerçants s'effectue, depuis la cotation des titres, par rachat en Bourse au-dessous du pair. Le montant des titres appartenant au Trésor reste fixé à 878,268,000 francs et les intérêts à encaisser les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet 1929 s'élèveront, comme en 1928, à 52,696,080 francs.</p>										
45,743,594 »	45,941,594 »	»	198,000 »											
52,696,080 »	52,696,080 »	»	»											
438,915,088 »	382,636,584 »	66,596,504 »	10,518,000 »											
AUGMENTATION . . fr.		56,278,504 »												
»	1,000,000 »	»	1,000,000 »	<p>(1) Art. 96 de 1928. — Le reliquat des prix encore dus par un acquéreur sera payé au cours de 1928.</p> <p>ART. 96. — Même évaluation qu'en 1928.</p>										
1,500,000 »	1,500,000 »	»	»											
1,500,000 »	2,500,000 »	»	1,000,000 »											
DIMINUTION . . fr.		4,000,000												
74,863,900 »	57,219,431 »	17,644,469 »	»	<p>ART. 97. — Les charges financières des Régies se répartissent comme il suit :</p> <table border="0"> <tr> <td>Marine fr.</td> <td>2,296,300 »</td> </tr> <tr> <td>Postes</td> <td>4,694,063 »</td> </tr> <tr> <td>Télégraphes et Téléphones</td> <td>67,845,137 »</td> </tr> <tr> <td>Office central des imprimés</td> <td>98,400 »</td> </tr> <tr> <td>TOTAL fr.</td> <td>74,863,900 »</td> </tr> </table> <p>ART. 100. — Voir note-annexe.</p> <p>ART. 101. — Cette recette constitue la contre-partie d'une fraction de l'annuité portée au Budget de la Dette publique et destinée à l'amortissement, en soixante-deux années, de la dette totale de la Belgique envers les Etats-Unis d'Amérique, suivant l'Accord signé à Washington, le 18 août 1925. Le montant afférent à l'année 1929 représente une somme de 16,034,000 marks-or dont la contrevaletur, au change de 8,57 le mark-or, est de 137,400,000 francs environ.</p> <p>ART. 102. — Voir note-annexe.</p> <p>ART. 103. — Voir note-annexe.</p> <p>ART. 104. — Évaluation mise en rapport avec la recette prévue.</p>	Marine fr.	2,296,300 »	Postes	4,694,063 »	Télégraphes et Téléphones	67,845,137 »	Office central des imprimés	98,400 »	TOTAL fr.	74,863,900 »
Marine fr.	2,296,300 »													
Postes	4,694,063 »													
Télégraphes et Téléphones	67,845,137 »													
Office central des imprimés	98,400 »													
TOTAL fr.	74,863,900 »													
270,000,000 »	270,000,000 »	»	»											
135,000,000 »	135,000,000 »	»	»											
98,000,000 »	114,000,000 »	»	16,000,000 »											
137,400,000 »	105,000,000 »	32,400,000 »	»											
85,000,000 »	70,000,000 »	15,000,000 »	»											
6,235,000 »	3,758,400 »	2,476,600 »	»											
6,353,529 »	4,853,529 »	1,500,000 »	»											
812,852,429 »	759,831,360 »	69,021,069 »	16,000,000 »											
AUGMENTATION . . fr.		53,021,069												

NOTES-ANNEXES

A L'APPUI DES DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS.

ART. 13 DU TABLEAU. — *Accises et taxes spéciales de consommation.*

Le tableau qui suit indique, en ce qui concerne les divers produits soumis à l'accise et aux taxes spéciales de consommation, le montant des recettes de 1927 les évaluations budgétaires de 1928 et les évaluations proposées pour l'exercice 1929.

NATURE DES PRODUITS	Montant des recettes de 1927.	Montant des évaluations de 1928.	Évaluations proposées pour 1929.
a) DROITS D'ACCISE			
Vins étrangers	40,279,080	30,000,000	63,000,000
Vins mousseux indigènes	343,463	350,000	300,000
Boissons fermentées de jus ou moûts de fruits	1,816,668	1,500,000	2,000,000
Eaux-de-vie indigènes	194,937,016	190,000,000	245,000,000
Bières	185,922,167	180,000,000	200,000,000
Vinaigres de bières (pour mémoire).	"	"	"
Vinaigres autres que de bières	19,021	30,000	30,000
Acide acétique	143,643	120,000	120,000
Sucres et sirops de raffinage	66,861,326	65,000,000	65,000,000
Glucoses et autres sucres non cristallisables	2,334,463	2,000,000	2,500,000
Margarine	1,933,130	1,700,000	1,800,000
Tabacs :			
Droit d'accise sur les tabacs étrangers	15,289,397	15,000,000	15,000,000
Droit d'accise sur les tabacs indigènes	3,634,762	3,000,000	3,300,000
Droit proportionnel de consommation	131,101,752	120,000,000	135,000,000
Allumettes et briquets	10,329,081	9,000,000	10,000,000
TOTAL du lit. a fr.	654,967,169	637,700,000	743,050,000
AUGMENTATION fr.		107,350,000	
b) Taxes spéciales de consommation sur les :			
Boissons fermentées mousseuses	16,361,189	20,000,000	14,000,000
Eaux minérales	11,718,412	9,000,000	12,000,000
Alcools et eaux-de-vie	78,383,907	70,000,000	80,000,000
Vins non mousseux	33,056,058	35,000,000	15,000,000
TOTAL du lit. b fr.	139,719,566	134,000,000	121,000,000
DIMINUTION fr.		13,000,000	
TOTAL GÉNÉRAL fr.	794,686,735	771,700,000	866,050,000
AUGMENTATION TOTALE fr.		94,350,000	

Les évaluations proposées pour 1929 sont basées sur les recettes opérées pendant les six premiers mois de l'année 1928.

La diminution prévue en ce qui concerne la taxe spéciale de consommation sur les boissons fermentées mousseuses et sur les vins non mousseux résulte respectivement d'une régression de la consommation et de la suppression de la taxe de 15 % consécutive à l'accord entre l'Union

belgo-luxembourgeoise et la France; la plus-value de 94,350,000 francs escompté pour 1929 provient notamment :

- D'une reprise des importations des vins étrangers;
- D'un meilleur rendement du droit d'accise et de la taxe de consommation sur les alcools;
- De la fabrication de bières de forte densité;
- De l'extension de la culture du tabac indigène.

ART. 16 DU TABLEAU. — *Enregistrement et transcription.*

Évaluation : 720,000,000 francs.

Les recouvrements de l'année 1927 ont atteint fr. 556,944,790
Les recettes des neuf premiers mois de 1928 s'élèvent à 619,852,000 francs.
Sur cette base, on estime le produit total de l'année 1928 à 810,000,000
Cette énorme plus-value est due, en grande partie, à la perception de droits très importants sur de nombreux actes de sociétés.

On peut espérer que cette source de revenus n'est pas près d'être épuisée. Il faut tenir compte, en effet, de ce que la loi du 23 juillet 1927 favorisant les fusions de sociétés cessera ses effets le 9 août 1930 seulement.

Il importe, toutefois, de remarquer que les perceptions ont été exceptionnellement productives au cours des premiers mois de 1928 et qu'il n'est pas probable que les recouvrements se maintiendront à un niveau aussi élevé en 1929.

Les rentrées de 1929 subiront aussi le contre-coup du dégrèvement (30,000,000) à provenir du rajustement des conditions imposées pour l'obtention de la réduction sur les loyers d'habitations à bon marché.

En ce qui concerne le marché immobilier, il n'y a aucune raison de croire à un ralentissement des transactions d'autant plus que le régime normal en matière de loyers se rétablit graduellement.

Dans ces conditions, il n'est pas exagéré de prévoir pour l'année 1929 une recette de	720,000,000
Prévision budgétaire pour 1928	510,000,000
AUGMENTATION fr.	210,000,000

ART. 17 DU TABLEAU. — *Greffe.*

Évaluation : 6,000,000 de francs.

Recouvrements pour l'année 1927 fr.	5,965,170
Recouvrements des neuf premiers mois de 1928	4,475,090
Recouvrements probables de l'année 1928	6,000,000
La prévision de 6,000,000 de francs figurant au Budget de l'exercice 1928 peut être reportée au Budget de l'exercice 1929.	

ART. 18 DU TABLEAU. — *Hypothèques. Droits d'inscription.*

Évaluation : 9,000,000 de francs.

L'année 1927 a produit fr.	7,390,710
Il a été encaissé au cours des neuf premiers mois de l'année 1928	7,958,970
En présence de ce résultat, on peut espérer pour l'année entière une recette de	10,000,000

L'augmentation constatée dans cette rubrique doit être attribuée au rétablissement du crédit hypothécaire, conséquence de la stabilisation de la monnaie

On peut inscrire au Budget de l'exercice 1929 une prévision de	9,000,000
Recette prévue au Budget de 1928	6,600,000
AUGMENTATION fr.	2,400,000

ART. 19 DU TABLEAU. — *Successions.*

Évaluation : 270,000,000 de francs.

Les recettes de l'année 1927 se sont élevées à fr.	333,390,460
Au cours de cette année, un droit de 84 millions a été perçu sur une seule succession exceptionnellement importante.	
Les rentrées des neuf premiers mois de 1928 atteignent	234,328,230
et font prévoir pour l'année un produit de	300,000,000
L'augmentation de la base imposable mobilière et immobilière, consécutive à la stabilisation influe favorablement sur les recettes	
La prévision budgétaire pour l'année 1929 peut être arrêtée à la somme de	270,000,000
Prévision pour 1928	230,000,000
AUGMENTATION. fr.	40,000,000

ART. 20 DU TABLEAU. — *Timbre et taxe de transmission.*

Évaluation : 2,307,500,000 de francs.

En 1927, les recouvrements se sont élevés fr.	2,354,063,700
Il a été encaissé au cours des neuf premiers mois de 1928	2,071,874,450
Il y a lieu d'évaluer la recette de l'année 1928, à	2,730,000,000
Cette évaluation ne peut être inscrite au budget de 1929, car les réductions d'impôts consenties depuis le 1 ^{er} janvier 1928 et spécialement au cours des mois de juin à octobre, n'influencent les recettes de l'exercice en cours que dans des proportions réduites alors qu'elles exerceront leur entier effet sur les rentrées de l'année 1929.	
Dans l'état actuel de la législation, on estime à fr.	2,550,000,000
les recettes d'une année entière.	
Pour le calcul de la prévision budgétaire de l'exercice 1929, on doit déduire de cette dernière somme le montant estimé à	242,500,000
des dégrèvements que le Gouvernement se propose de réaliser, notamment dans le domaine de la taxe de transmission et de la taxe de luxe.	
Il en résulte que la prévision budgétaire pour l'exercice 1929 peut être arrêtée à	2,307,500,000
Prévu pour 1928	2,450,000,000
DIMINUTION fr.	142,500,000

ART. 22 DU TABLEAU. — *Amendes en matière d'impôts.*

Évaluation : 8,500,000 francs.

Le total des recettes de l'année 1927 a été de fr.	7,543,160
Les recouvrements des neuf premiers mois de 1928 se sont élevés à	6,176,130
ce qui autorise une prévision de	8,500,000
pour l'année entière.	
La même somme peut être inscrite au Budget de l'exercice 1929.	8,500,000
Prévu pour 1928 fr.	7,500,000
AUGMENTATION. fr.	1,000,000

ART. 23 DU TABLEAU. — *Amendes de condamnations en matières diverses et dommages intérêts.*

Évaluation : 40,000,000 de francs.

L'année 1927 s'est clôturée par une recette de fr.	41,188,010
Les encaissements des neuf premiers mois de 1928 se montent à	40,068,150
La législature étant actuellement saisie d'une proposition de loi tendant à ramener à 60 décimes la majoration des amendes pénales fixée en dernier lieu à 90 décimes par l'article 37 de la loi du 8 juin 1927, la prévision budgétaire est ramenée à	40,000,000
pour l'année 1929.	
Prévision pour 1928 fr.	42,000,000
DIMINUTION. fr.	2,000,000

ART. 24 DU TABLEAU. — *Taxe sur les associations sans but lucratif.*

Évaluation : 1,750,000 francs.

L'année 1927 a rapporté fr.	1,551,660
Il a été perçu pendant les neuf premiers mois de 1928	1,793,300
La taxe devant être portée en recette au plus tard le 31 mars, cette somme comprend la presque totalité des recouvrements de 1928.	
Il est permis d'escompter pour l'année 1929 une recette de fr.	1,750,000
Prévu pour 1928	1,500,000
AUGMENTATION fr.	250,000

ART. 73 DU TABLEAU. — *Annuité à payer par la Société nationale des Habitations et Logements à bon marché du chef :*

- a) Des avances qui lui ont été faites par l'État, conformément à l'article 10 de la loi du 11 octobre 1919 ;
- b) De l'émission de tranches de l'emprunt de 110 millions de francs qu'elle a été autorisée à émettre, sous la garantie de l'État, en vertu de la loi du 22 juillet 1927.

Évaluation : 49,000,000 de francs.

Le montant des avances, au taux de 2 %, qui ont été faites à la Société nationale des Habitations et Logements à bon marché au cours des années 1920 à 1927 s'élève à 661,391,000 francs.

L'annuité couvrant cette somme, calculée au taux de fr. 2,75 % (soit 2 % d'intérêt et fr. 0,75 % d'amortissement), s'établit à fr. 18,188,252.50.

$$\frac{(661,391,000 \times 2,75)}{100}$$

D'autre part, on peut évaluer à 60 millions de francs le montant net des tranches de l'emprunt autorisé par la loi du 21 juillet 1927, qui seront émises par la Société nationale au cours de l'année 1928.

De ce chef, il sera dû au Trésor, en vertu de l'article 5 de ladite loi, une annuité calculée au taux de fr. 3,50 % (3 % d'intérêt et fr. 0,50 % d'amortissement) soit 2,100,000 francs

$$\frac{(60,000,000 \times 3,50)}{100}$$

Le montant total de l'annuité à verser par la Société Nationale s'élève ainsi à fr. 20,288,252.50 (18,188,252.50 + 2,100,000 francs).

L'article 3 de la loi du 10 juillet 1928, contenant le budget de l'Industrie du Travail et de la Prévoyance sociale pour l'exercice 1928, renouvelle une disposition introduite déjà dans les lois contenant les budgets des exercices antérieurs et visant l'exonération du paiement d'une partie de l'annuité due par la Société Nationale, à charge pour celle-ci d'accorder une exonération équivalente à ses sociétés agréées dont la gestion est déficitaire par suite de circonstances déterminées, et à celles qui vendent leurs maisons conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 12 février 1924, instituant une prime de l'Etat pour favoriser ces ventes.

L'article 3 du projet de loi contenant ledit Budget pour l'exercice 1929, prévoyant l'abrogation de cette disposition, l'annuité due par la Société Nationale pour l'exercice 1929 ne subira de réduction que du chef des exonérations résultant des ventes réalisées au cours des années 1923 à 1928 inclusivement.

Ces exonérations peuvent être évaluées à fr. 1,288,252.50, somme qui est à déduire de l'annuité globale de fr. 20,288,252.50 établie ci-dessus, pour déterminer celle revenant au Budget des Voies et Moyens et qui s'élève donc à 19,000,000 de francs (20,288,252.50 - 1,288,252.50).

ART. 76, LITT. a, DU TABLEAU. — Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions de vieillesse. (Loi du 20 août 1920.)

Évaluation : 60,000,000 de francs.

Un crédit de 160,000,000 de francs est inscrit au Budget de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale, pour le paiement des pensions de vieillesse, en exécution de la loi du 20 août 1920.

Par application de l'article 8 de cette loi, les dépenses prévues pour le paiement de ces pensions sont à charge des provinces pour un huitième et des communes pour deux huitièmes.

Il y a lieu de prévoir le remboursement au Trésor public des trois huitièmes de 160,000,000 de francs, soit 60,000,000 de francs.

ART. 76, LITT. b, DU TABLEAU. — Part des provinces et des communes dans le paiement des allocations aux ouvriers mineurs titulaires d'une pension par application des lois coordonnées du 30 août 1920.

Évaluation : 2,350,000 francs.

Un crédit de 20,000,000 de francs est inscrit au Budget de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale, pour le paiement des allocations aux ouvriers mineurs titulaires d'une pension.

En exécution de la loi du 20 août 1920, les provinces et les communes ont à intervenir, respectivement pour un huitième et deux huitièmes, dans la partie de ces dépenses représentant le montant des pensions octroyées par application des lois coordonnées du 30 août 1920, soit 6,275,000 francs.

Il y a lieu de prévoir le remboursement au Trésor public des trois huitièmes de 6,275,000 francs, soit 2,350,000 francs, chiffres ronds.

ART. 77, LITT. a, DU TABLEAU. — Part des provinces et des communes dans le paiement des compléments de pension de vieillesse. (Loi du 20 juillet 1927.)

Évaluation : 45,000,000 de francs.

Un crédit de 120,000,000 de francs est inscrit au Budget de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale, pour le paiement des compléments de pension de vieillesse, en exécution de la loi du 20 juillet 1927.

Par application de l'article 10 de cette loi, les dépenses prévues pour le paiement de ces compléments de pension sont à charge des provinces pour un huitième et des communes pour deux huitièmes.

Il y a lieu de prévoir le remboursement au Trésor public des trois huitièmes de 120,000,000 de francs, soit 45,000,000 de francs.

ART. 77, LITT. b, DU TABLEAU. — Part des provinces et des communes dans le paiement des compléments de pension de vieillesse aux ouvriers mineurs. (Loi du 20 juillet 1927.)

Évaluation : 4,500,000 francs.

Un crédit de 12,000,000 de francs est inscrit au Budget de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale, pour le paiement des compléments de pension de vieillesse aux ouvriers mineurs en exécution de la loi du 20 juillet 1927.

Par application de l'article 10 de cette loi, les dépenses prévues pour le paiement de ces compléments de pension sont à charge des provinces pour un huitième et des communes pour deux huitièmes.

Il y a lieu de prévoir le remboursement au Trésor public des trois huitièmes de 12,000,000 de francs, soit 4,500,000 francs.

ART. 78 DU TABLEAU. — Part des provinces et des communes dans le paiement des majorations des rentes de vieillesse. (Loi du 10 décembre 1924.)

Évaluation : 11,250,000 francs.

Un crédit de 30,000,000 de francs est inscrit au Budget de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale, pour le paiement des majorations des rentes de vieillesse, en exécution de la loi du 10 décembre 1924.

Par application de cette loi, les dépenses prévues pour le paiement de ces majorations sont à charge des provinces pour un huitième et des communes pour deux huitièmes.

Il y a lieu de prévoir le remboursement au Trésor public des trois huitièmes de 30,000,000 de francs, soit 11,250,000 francs.

ART. 79 (NOUVEAU) DU TABLEAU. — Part des provinces et des communes dans le paiement des compléments de majoration de rentes de vieillesse.

Évaluation : 8,437,500 francs.

Un crédit de 22,500,000 francs est inscrit au Budget de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale, pour le paiement des compléments de majoration de rentes de vieillesse.

Les dépenses prévues pour le paiement de ces compléments sont à charge des provinces pour un huitième et des communes pour deux huitièmes.

Il y a lieu de prévoir le remboursement au Trésor public des trois huitièmes de 22,500,000 francs, soit 8,437,500 francs.

ART. 80 DU TABLEAU. — Part des provinces et des communes dans le paiement des allocations gratuites de vieillesse. (Loi du 10 décembre 1924.)

Évaluation : 3,750,000 francs.

Un crédit de 10,000,000 de francs est inscrit au Budget de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale, pour le paiement des allocations gratuites de vieillesse, en exécution de la loi du 10 décembre 1924.

Par application de cette loi, les dépenses prévues pour le paiement de ces allocations sont à charge des provinces pour un huitième et des communes pour deux huitièmes.

Il y a lieu de prévoir le remboursement au Trésor public des trois huitièmes de 10,000,000 de francs, soit 3,750,000 francs.

ART. 81 (NOUVEAU) DU TABLEAU. — Part des provinces et des communes dans le paiement des compléments d'allocations gratuites de vieillesse.

Évaluation : 2,812,500 francs.

Un crédit de 7,500,000 francs est inscrit au Budget de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale, pour le paiement des compléments d'allocations gratuites de vieillesse.

Les dépenses prévues pour le paiement de ces compléments sont à charge des provinces pour un huitième et des communes pour deux huitièmes.

Il y a lieu de prévoir le remboursement au Trésor public des trois huitièmes de 7,500,000 francs, soit 2,812,500 francs.

ART. 90 DU TABLEAU. — Prestations et cessions faites contre remboursement par les services relevant du Département de la Défense Nationale.

Évaluation : 12,460,500 francs.

Cette évaluation se décompose comme il suit :

Institut cartographique militaire	fr	1,900,000
Hôpitaux et pharmacies militaires		7,825,000
Établissements, services techniques et parcs d'artillerie		2,000,000
Établissements du charroi automobile		88,000
Service technique du Génie.	} Bâtiments militaires	222,000
Aéronautique militaire		57,500
Services vétérinaires et des remontes :		
Gendarmerie	38,000	
Armée	300,000	
		338,000
TOTAL	fr.	12,460,500

ART. 100 DU TABLEAU. — Remboursement par l'Allemagne des frais des troupes belges d'occupation.

Évaluation : 98,000,000 de francs.

La somme à recevoir de ce chef par la Belgique pendant l'année 1929 est évaluée à environ 41,438,000 marks-or, soit 98,000,000 de francs (chiffres ronds) au change de fr. 8.57 par mark-or.

Cette somme est déduite du montant de l'annuité à payer par l'Allemagne en vertu du Plan Dawes.

ART. 102 DU TABLEAU. — Versément par la Banque Nationale de Belgique du revenu de valeurs sur l'étranger, conformément à l'article 4 de la Convention du 18 octobre 1926.

Évaluation : 85,000,000 de francs.

En vertu de l'article 4 de la Convention du 18 octobre 1926 entre l'État et la Banque Nationale de Belgique, celle-ci versera au Trésor :

1° Le revenu des valeurs sur l'étranger qui lui ont été remises en exécution de l'article 2, alinéa 3, de l'arrêté royal du 25 octobre 1926 relatif à la stabilisation monétaire;

2° Le revenu des devises-or sur l'étranger qui entreront en compte, conformément à l'article 5 du même arrêté, pour l'établissement de la proportion entre l'encaisse et les engagements à vue.

D'après les résultats du premier semestre 1928, on peut évaluer approximativement à 85,000,000 de francs la recette à escompter de ce chef pour l'exercice 1929.

ART. 103. — Produit du placement de la réserve productive constituée par le Fonds d'amortissement de la Dette publique en vue du remboursement ultérieur de l'emprunt 6 1/2 % de 30,000,000 de dollars.

Évaluation : 6,235,000 francs.

Au 31 décembre 1928, le Fonds d'amortissement de la Dette publique aura reçu, en exécution de l'article 46 de la loi du 24 juillet 1927, une somme totale de \$ 2,340,000.

Si les cours de l'emprunt 6 1/2 % de \$ 30,000,000 se maintiennent au-dessus du pair en 1929, cette réserve s'accroîtra de douze mensualités de \$ 100,000.

Par suite de la hausse du cours des rentes et du rétrécissement de leurs marchés, entraînant la possibilité de placements temporaires en compte courant, il est prudent d'abaisser à 5 1/2 % les prévisions de rendement net des dotations mensuelles afférentes à l'année 1929; les capitaux investis jusqu'à présent produisent environ 6 %.

ANNEXE AU PROJET DE BUDGET DES

Tableau des immeubles aliénés publiquement ou de gré à gré ou par voie d'échange en vertu
(Moniteur du 3 juin 1923, n° 154), pendant la

Numéro d'ordre.	Bureau de la situation.	Commune de la situation.	Nature des immeubles.	Étendue des immeubles.	Provenance.
VENTES					
1	Huy.	Couthuin.	Terrain.	46 a.	Succession Fiasse, Louis.
2	Saint-Vith.	Recht.	Maison.	27 a. 68 ca.	Traité de Versailles.
3	Liège.	Liège.	Terrain.	3 a. 93 ca.	Titre immémorial.
»	Id.	Id.	Id.	3 a. 69 ca.	Id.
4	Comblain.	Comblain.	Pré.	4 a. 50 ca.	Id.
5	Aywaille.	Vieuxville.	Maison.	4 a.	Id.
6	Saint-Vith.	Manderfeld.	Id.	4 a. 50 ca.	Traité de Versailles.
7	Huy.	Tihange.	Terrain.	6 h. 43 a.	Acquisitions : 4 mai 1896 et 19 janvier 1897.
8	Liège.	Liège et Grivegnée.	Id.	3 a. 32 ca.	Titre immémorial.
»	Id.	Jemeppe.	Id.	35 a. 55 ca.	Acquisition : 19 janvier 1887.
9	Comblain.	Comblain.	Maison.	48 a. 40 ca.	Acquisition : 28 février 1902.
10	Malmedy.	Xhofraix.	Id.	42 a. 01 ca.	Traité de Versailles.
11	Huy.	Ben-Ahin.	Terrain.	7 a. 91 ca.	Acquisition : 10 mai 1920.
12	Liège.	Grivegnée.	Maison.	40 ca.	Acquisition : 31 octobre 1919.
»	Id.	Id.	Id.	35 ca.	Id.
»	Id.	Id.	Id.	30 ca.	Id.
13	Id.	Id.	Id.	4 a. 60 ca.	Acquisition : 31 mai 1913.
»	Id.	Id.	Id.	1 a. 49 ca.	Acquisition : 16 juin 1913.
14	Aywaille.	Rouvreux.	Terrain.	2 a. 82 ca.	Acquisition : 13 novembre 1911.
»	Id.	Id.	Id.	1 a. 99 ca.	Id.
»	Id.	Id.	Id.	3 a. 95 ca.	Acquisition : 11 juin 1913.
»	Id.	Id.	Pré.	5 a. 20 ca.	Acquisition : 13 novembre 1914.
»	Id.	Lorcé.	Terrain.	3 a. 10 ca.	Acquisition : 11 septembre 1885.
»	Id.	Id.	Id.	4 a. 20 ca.	Id.
»	Id.	Ferrières.	Id.	2 a.	Titre immémorial.
15	Malmedy.	Malmedy.	Id.	2 a. 32 ca.	Traité de Versailles.
»	Id.	Id.	Id.	17 a. 42 ca.	Id.
»	Id.	Id.	Id.	6 a. 97 ca.	Id.
16	Stavelot.	Stoumont.	Id.	1 a. 70 ca.	Titre immémorial.
»	Id.	Id.	Id.	2 a. 10 ca.	Id.
17	Id.	Stavelot.	Pré.	5 a. 18 ca.	Id.

VOIES ET MOYENS POUR L'EXERCICE 1929

de la loi du 3 août 1922 (Moniteur du 6 août 1922, n° 218), et de la loi du 31 mai 1923
période du 1^{er} septembre 1927 au 31 août 1928.

Noms des acquéreurs ou coéchangeistes.	Date de l'acte de vente ou d'échange.	Prix de vente ou valeur vénale.	Observations.
Dubois, Gaston, Gouthuin.	8 septembre 1927.	12,000 »	
Herzhooff, Jean, Recht.	13 septembre 1927.	45,000 »	
Collette, Robert, Liège.	27 septembre 1927.	101,000 »	
Thiriart, Henri, Liège.	27 septembre 1927.	180,000 »	
Stévert, Prosper, Comblain.	25 octobre 1927.	1,050 »	
Verdun, Maria, Sy-Vieuxville.	28 octobre 1927.	30,000 »	
Schur, Jean, Losheimergraven.	7 novembre 1927.	26,000 »	
De Rijke, Pierre-Achille. Huy.	7 novembre 1927.	75,000 »	
Bourse-Dejong, Jean, Liège.	13 décembre 1927.	10,800 »	
Van de Plaes, Jean, Jemeppe. Simonis, Nestor, Jemeppe.	13 décembre 1927.	44,000 »	
Collette, Robert, Liège.	10 janvier 1928.	81,000 »	
Veuve Gillard-Bonivert, Francorchamps.	11 janvier 1928.	47,000 »	
Berx, Jean-Joseph, Huy.	26 janvier 1928.	10,400 »	
Collignon, Gaston, Grivegnée.	26 janvier 1928.	25,000 »	
Veuve Bonnet-Loiret, Grivegnée.	26 janvier 1928.	24,000 »	
Thomas, Jules-Jean-Joseph, Grivegnée.	26 janvier 1928.	21,500 »	
Deboeur, Fernand-Joseph, Grivegnée.	16 février 1928.	129,000 »	
Mullens, Mina, Grivegnée.	16 février 1928.	70,000 »	
Sacré, Émilien, Rouvreur.	18 avril 1928.	850 »	
Soiron, Oscar, Rouvreur.	18 avril 1928.	450 »	
Henou, Lucien, Rouvreur.	18 avril 1928.	27,100 »	
Soiron, Oscar, Rouvreur.	18 avril 1928.	1,550 »	
Brishois, Alphonse, Lorcé.	18 avril 1928.	500 »	
Kalbusek, Adam, Lorcé.	18 avril 1928.	1,200 »	
Descamps, Pierre, Ferrières.	18 avril 1928.	100 »	
Binot, Jules, Malmedy.	22 mai 1928.	1,000 »	
Schausst, Henri, Malmedy.	22 mai 1928.	30,000 »	
Gaubert, Henri, Malmedy.	22 mai 1928.	5,700 »	
Maison Saint-Édouard, Stoumont (A. S. B. L.).	7 juin 1928.	1,650 »	
Bevo, Alphonse, Stoumont.	7 juin 1928.	500 »	
Ophoven, Léon, Stavelot.	8 juin 1928.	700 »	

Numéro d'ordre.	Bureau de la situation.	Commune de la situation.	Nature des immeubles.	Étendue des immeubles.	Provenance.
18	Aywaille.	Esneux.	Terrain.	0 a. 80 ca.	Acquisition : 18 septembre 1895.
»	Id.	Id.	Id.	2 a. 63 ca.	Acquisition : 21 mars 1896.
»	Aywaille.	Esneux.	Id.	9 a. 57 ca.	Acquisition : 18 septembre 1895 et 21 mars 1896
19	Saint-Vith.	Reuland.	Prairie.	11 a. 65 ca.	Traité de Versailles.
20	Malmédy.	Malmédy.	Terrain.	2 a. 47 ca.	Id.
21	Hannut.	Thisnes.	Maisons.	1 a. 30 ca.	Succession Detilleux, Marie-Joseph.
22	Comblain.	Poulseur.	Terrain.	9 a. 71 ca.	Acquisition : 24 décembre 1912.
23	Spa.	Spa.	Mess des officiers	11 a. 35 ca.	Acquisition : 29 décembre 1920.
24	Liège-Domaines.	Liège.	Terrain.	36 a. 90 ca.	Acquisitions : 17 février 1897 et 1 ^{er} février 1905.
»	Id.	Id.	Id.	49 ca. 53	Id.
»	Id.	Id.	Id.	16 ca. 34	Id.
»	Id.	Id.	Id.	12 ca. 75	Id.
»	Id.	Id.	Id.	12 ca. 45	Id.
25	Malmédy.	Fémonville	Id.	4 a. 34 ca.	Traité de Versailles.
26	Liège.	Angleur	Id.	4 a. 40 ca.	Titre immémorial.
»	Id.	Id.	Id.	0 a. 13 ca.	Id.
27	Id.	Liège	Id.	0 a. 54 ca.	Acquisition : 3 mars 1910.
28	Saint-Vith.	Recht	Id.	0 a. 34 ca.	Traité de Versailles.
29	Liège.	Jemeppe	Id.	6 a. 05 ca.	Acquisition : 19 janvier 1887.
30	Malmédy.	Elsenborn.	Id.	10 a. 68 ca.	Traité de Versailles.
31	Liège.	Engis.	Id.	5 a. 96 ca.	Acquisition : 12 ^e janvier 1904.
32	Malmédy.	Faymonville.	Pâtures.	27 a. 92 ca.	Traité de Versailles.
33	Id.	Id.	Id.	2 a. 71 ca.	Id.
34	Saint-Vith.	Manderfeld.	Terrain.	50 a.	Id.
35	Stavelot.	Chevron.	Id.	2 a. 20 ca.	Titre immémorial.
36	Liège.	Jemeppe	Id.	73 ca. 36	Acquisition : 18 décembre 1905.
37	Id.	Id.	Id.	71 ca.	Id.
38	Id.	Id.	Id.	71 ca. 70	Id.
39	Visé.	Fouron-le-Comte.	Id.	23 a. 04 ca.	Acquisition : 7 juillet 1925.
40	Id.	Visé.	Id.	82 ca. 50	Titre immémorial.
41	Id.	Fouron-le-Comte.	Id.	63 ca.	Acquisition : 10 octobre 1925.
42	Id.	Id.	Id.	2 a. 78 ca.	Id.
43	Id.	Id.	Id.	4 a. 84 ca.	Acquisition : 16 octobre 1923.
44	Huy.	Marchin.	Id.	10 a. 60 ca.	Acquisition : 22 juillet 1920.
45	Visé.	Visé.	Id.	1 a. 70 ca.	Acquisition : 16 août 1923.
46	Visé.	Cheratte.	Id.	3 a. 42 ca.	Titre immémorial.
47	Dom. (IV).	Bruxelles (II).	Id.	2 a. 2 ca. 07	Administration des Ponts et Chaussées.
48	Id.	Id.	Id.	66 ca. 84	Id.

Noms des acquéreurs ou coéchangeants.	Date de l'acte de vente ou d'échange.	Prix de vente ou valeur vénale.	Observations.
Houssa, Charles, Esneux.	28 octobre 1928.	400 »	
Demoulin, François, Esneux.	Id.	4,300 »	
Gonda Félix-Joseph, Esneux.	Id.	14,900 »	
Commune de Reuland.	1 septembre 1927.	1,900 »	
Rademaeker, Jean, Malmedy.	26 septembre 1927.	3,000 »	
Fraison, François, Thisnes.	19 octobre 1927.	9,000 »	
Société anonyme des carrières du Bois, Authisnes.	21 octobre 1927.	7,000 »	
de Lhonnex, Marie et Cécile, Spa.	9 novembre 1927.	210,000 »	
Fraikin, Albert-Marie, Liège.	14 novembre 1927.	2,767 88	
Dister, Gustave-Jean, Liège.	Id.	3,714 75	
Poncelet, Camille-Gustave.	Id.	1,225 50	
Candèze, Julien-Antoine, Liège.	Id.	956 25	
Muller, Charles-Marie, Liège.	Id.	933 75	
Giet, Alphonse, Fémonville.	21 novembre 1927.	500 »	
Raskin, Hubert-Joseph, Angleur.	29 novembre 1927.	2,700 »	
Mawet, Alphonse-Louis, Esneux.	Id.	130 »	
Ville de Liège.	13 janvier 1928.	4,740 »	
Commune de Recht.	25 janvier 1928.	85 »	
Société anonyme des Fonderies de fer, Jemeppe.	26 janvier 1928.	9,075 »	
Herd, Alexandre, Elsenborn.	22 février 1928.	6,140 »	
Commune d'Engis.	24 février 1928.	5,960 »	
Paquay, Joseph, Faymonville.	21 avril 1928.	650 »	
Christian, Albert, Faymonville.	27 avril 1928.	80 »	
Marichal, Louis, Robertville.	Id.	15,000 »	
Janoye, Joseph, Chevron.	1 mai 1928.	300 »	
Pierre, J.-Joseph, Jemeppe.	8 mai 1928.	1,100 »	
Detaille, Jean-Constant, Jemeppe.	Id.	1,070 »	
Roubinet, Paul-Arthur-Joseph, Jemeppe.	Id.	1,080 »	
Dodémont, Jean-Joseph, Fouron-le-Comte.	9 mai 1928.	1,500 »	
Mignon, Joseph-Bernard, Visé.	Id.	2,463 60	
Van Aubel, Guillaume, Fouron-le-Comte.	15 mai 1928.	63 »	
Veuve Sireets-Steenbruggen, Fouron-le-Comte.	22 mai 1928.	200 »	
Veuve Claessen-Steenbruggen, Fouron-le-Comte.	15 mai 1928.	320 »	
Commune de Marchin.	18 mai 1928.	424 »	
Ville de Visé.	30 juillet 1928.	»	
Charbonnage du Hasard, Micheroux.	9 août 1928.	1,400 »	
Verstreken-Bautmans, H., Bruxelles.	5 octobre 1928.	38,000 »	
Lummens, Louis, Bruxelles.	Id.	13,000 »	

Numéro d'ordre.	Bureau de la situation.	Commune de la situation.	Nature des immeubles.	Étendue des immeubles.	Provenance.
49	Dom. (IV).	Drogenbosch.	Terrain.	14 a. 78 ca. 90.	Administration des Ponts et Chaussées.
50	Id.	Saint-Josse-ten-Noode.	Id.	1 a. 86 ca. 54.	Administration des Chemins de fer.
51	Id.	Bruxelles.	Maison, boulevard du Régent, 16-18.)	}	Donation Royale.
		Id.	Maison, rue Pépinière, 41-43.		
52	Id.	Id.	Maison, rue du Commerce, 111.		Ministère des Affaires Étrangères.
53	Id.	Bruxelles (II).	Terrains.	93 ca. 03.	Administration des Ponts et Chaussées.
54	Id.	Molenbeek-Saint-Jean.	Maison, quai du Hainaut, 17.		Id.
55	Id.	Uccle.	Terrain.	4 a. 26 ca. 80.	Administration des Chemins de fer.
56	Id.	Bruxelles.	Assiette de la rue de l'Arsenal.		Administration des Ponts et Chaussées.
57	Id.	Uccle.	Terrain.	5 a. 18 ca.	Administration des Chemins de fer.
58	Id.	Schaerbeek.	Id.	1 a. 76 ca. 19.	Administration de la Défense Nationale.
»	Id.	Id.	Id.	1 a. 84 ca. 63.	—
»	Id.	Id.	Id.	98 ca. 43.	—
59	Id.	Bruxelles.	Maison, rue Pépinière, 37.		Compagnie des Sites.
60	Id.	Beersel.	Terrain.	5 a. 93 ca.	Administration des Chemins de fer.
»	Id.	Id.	Id.	9 a. 01 ca.	Id.
»	Id.	Id.	Id.	6 a. 28 ca.	Id.
»	Id.	Id.	Id.	5 a. 73 ca.	Id.
61	Id.	Bruxelles (II).	Id.	40 a. 22 ca.	Administration des Ponts et Chaussées.
62	Id.	Auderghem.	Id.	34 ca. 98.	Administration des Chemins de fer.
63	Id.	Ruysbroeck.	Id.	84 ca. 03.	Administration des Ponts et Chaussées.
64	Grimberghen.	Wolverthem.	Fermette.	31 a.	Succession en déshérence Vande Veken.
65	Dom. (IV).	Uccle.	Terrain.	32 ca. 26.	Administration des Chemins de fer.
66	Vilvorde.	Machelen.	Lit du Rameelbeck	8 a. 25 ca.	Id.
67	Id.	Hofstade.	Terrains.	1 a. 11 ca.	Id.
68	Dom. (IV).	Dieghem.	Id.	26 a. 80 ca. 87.	Aéronautique.
69	Id.	Uccle.	Id.	26 ca. 13.	Administration des Chemins de fer.
»	Id.	Id.	Id.	23 ca. 75.	Id.
70	Id.	Bruxelles (II).	Id.	1 a. 78 ca. 31.	Donation Royale.
71	Dom. (IV).	Woluwe-Saint-Pierre.	Id.	10 ha. 20 ca.	Administration des Ponts et Chaussées.
72	Id.	Bruxelles (II).	Id.	2 a. 27 ca.	Id.
73	Id.	Id.	Id.	4 ca. 46.	Id.
74	Id.	Schaerbeek.	Id.	13 ca. 47.	Administration des Chemins de fer.
75	Id.	Bruxelles (II).	Id.	45 a. 81 ca. 79.	Id.
76	Id.	Schaerbeek.	Id.	20 ca. 45.	Id.
77	Id.	Auderghem.	Id.	60 ca. 31.	Id.
78	Id.	Schaerbeek.	Id.	10 ca. 97.	Id.
79	Id.	Auderghem.	Id.	1 a. 92 ca.	Id.
80	Id.	Bruxelles (II).	Id.	1 a. 88 ca.	Administration des Ponts et Chaussées.

Noms des acquéreurs ou coéchangistes.	Date de l'acte de vente ou d'échange.	Prix de vente ou valeur vénale.	Observations.
Peltzer et fils, Verviers.	26 octobre 1927.	37,000 »	
Walckiers, Georges, Bruxelles.	26 octobre 1927.	28,000 »	
Blondicau, Ernest, Bruxelles.	30 novembre 1927.	1,600,000 »	
Société anonyme Purfino, Anvers.	7 décembre 1927.	1,350,000 »	
Lumens Louis, Bruxelles.	25 janvier 1928.	16,000 »	
Binjé et Weemans, Molenbeek.	29 février 1928.	170,000 »	
Colson G. et consorts, Bruxelles.	29 février 1928.	21,300 »	
Société Civile Immobilière du Parc, Bruxelles.	21 mars 1928.	507,900 »	
Jacquemyus, J., Uccle.	21 mars 1928.	43,000 »	
Blaise, L., 41, rue Thomas Vinçotte, Bruxelles.	30 mai 1928.	50,000 »	
Van Roye, Bruxelles.	30 mai 1928.	40,000 »	
Galrey, F., Bruxelles.	30 mai 1928.	25,000 »	
De Reusme, Bruxelles.	20 juin 1928.	235,000 »	
Lieckendael, J., 116, chaussée de Beersel.	8 août 1928.	7,500 »	
Wauters, F., 31, chaussée de Beersel.	8 août 1928.	10,000 »	
Michiels, J., 63, chaussée de Beersel.	8 août 1928.	6,000 »	
Belsack, J., 5, Kelleveld.	8 août 1928.	15,000 »	
Meunerie Bruxelloise, Bruxelles.	1 octobre 1927.	523,000 »	
Demeyns, L., 78, rue des Trois Ponts.	6 octobre 1927.	3,500 »	
Lairant, A., Ruysbroecke.	7 octobre 1927.	2,125 »	
Blommaert, B.	11 octobre 1927.	9,000 »	
Michielsens, J., Bruxelles.	9 novembre 1927.	2,351 40	
Heymann, Machelen.	5 janvier 1928.	9,900 »	
Sermens, Hofstade.	2 février 1928.	2,775 »	
De Smedt, 169, rue du Tilleul.	20 mars 1928.	20,000 »	
Nille, Bruxelles.	22 mars 1928.	1,175 85	
De Groof, Bruxelles.	22 mars 1928.	1,068 75	
Baudoul, Bruxelles.	13 avril 1928.	22,300 »	
« Les Villas du Vogelzang », Bruxelles.	4 mai 1928.	1,222,368 »	
Laveau, Bruxelles.	9 mai 1928.	68,850 »	
Compagnie Ardennaise, Bruxelles.	24 mai 1928.	1,501 »	
Willems, Schaerbeek.	3 juin 1928.	2,694 30	
« Belgian Benzine Cie », Bruxelles.	7 juin 1928.	396,000 »	
Blésin, Schaerbeek.	8 juin 1928.	4,090 44	
Pierrard et consorts, Bruxelles.	9 juin 1928.	7,800 »	
Viroux, Bruxelles.	15 juin 1928.	2,195 20	
Société industrielle et commerciale des Pays du Nord, Bruxelles.	20 juin 1928.	19,280 »	
Laveau, J.-B., Schaerbeek.	26 juin 1928.	47,250 »	

Numéro d'ordre.	Bureau de la situation.	Commune de la situation	Nature des immeubles.	Etendue des immeubles.	Provenance.
81	Dom. (IV).	Ixelles.	Maisons, 9-11, rue du Champ de Mars.		Donation royale.
82	Id.	Id.	Mitoyenneté, rue de l'Été.		Id.
83	Id.	Bruxelles (II).	Terrain.	1 a. 77 ca. 73	Id.
84	Id.	Id.	Maison, rue Tivoli.	54 a. 30 ca.	Ponts et Chaussées.
85	Id.	Id.	Terrain.	96 ca.	Chemins de fer.
86	Id.	Uccle.	Id.	3 a. 88 ca.	Id.
87	Id.	Watermael.	Id.	1 a. 36	Id.
88	Nivelles.	Clabecq et Lutre.	Id.	42 a. 68 ca. 72	Id.
89	Châtelet.	Châtelet.	Id.	6 a. 02 ca.	Id.
90	Namur.	Namur.	Bâtiment.	5 a. 00 ca. 94	Id.
91	Senefle.	Manage.	Terrain.	43 ca. 80	Id.
92	Id.	Lutre.	Id.	42 a. 25 ca. 92	Ponts et Chaussées.
93	Fontaine-l'Évêque.	Fontaine-l'Évêque.	Id.	5 a. 94 ca.	Chemins de fer.
94	Id.	Id.	Id.	5 a. 34 ca.	Id.
95	Châtelet.	Châtelet.	Id.	4 a. 23 ca.	Ponts et Chaussées
96	Binche.	Haine-Saint-Pierre.	Id.	8 a. 61 ca. 34	Chemins de fer.
97	Id.	Id.	Id.	7 a. 27 ca. 27	Id.
98	Namur.	Namur.	École de bienfaisance.	1 h. 88 a. 19 c.	Justice.
99	Wavre.	Wavre.	Terrain.	32 ca. 74	Ponts et Chaussées.
100	Châtelet.	Châtelet.	Id.	2 a. 29	Id.
101	Perwez.	Tourinnes-Saint-Lambert.	Id.	4 a. 08	Ancien lit du ruisseau.
102	Châtelet.	Châtelet.	Id.	4 a. 94	Ponts et Chaussées.
103	Senefle.	Senefle.	Id.	49 a. 70 ca. 35	Id.
104	Charleroi.	Marcinelle.	Id.	8 ca. 56	Chemins de fer.
105	Genappe et Wavre.	Bousval et Court-Saint-Étienne.	Id.	1 a. 72 ca.	Ancien lit du Ruisseau.
106	Charleroi.	Jumet.	Id.	60 a. 83	Chemins de fer.
107	Fontaine-l'Évêque.	Courcelles.	Id.	1 h. 27 a. 52	Ponts et Chaussées.
108	Charleroi.	Dampremy.	Id.	13 a. 41 ca. 53	Ancien lit du Ruisseau.
109	Thuin.	Thuillies.	Id.	80 ca.	Chemins de fer.
110	Senefle.	Arquennes.	Id.	2 a. 36	Ponts et Chaussées.
»	Id.	Id.	Id.	1 h. 33 a. 63	Id.
111	Gosselies.	Gosselies.	Moulin de la Ferté.	1 h. 99 a. 80	Id.
112	Fontaine-l'Évêque.	Monceau-sur-Sambre.	Terrain.	97 a. 50	Chemins de fer.
113	Perwez.	Thorembais Saint-Trond.	Id.	13 a. 42	Id.
114	Namur.	Cognelée.	Id.	18 a. 72	Défense Nationale.
115	Senefle.	Arquennes.	Id.	82 a. 93	Ponts et Chaussées.
116	Thuin.	Ham-sur-Heure.	Id.	26 ca. 97	Chemin de fer.
117	Id.	Jamioux.	Id.	70 ca.	Id.

Noms des acquéreurs ou coéchangeistes.	Date de l'acte de vente ou d'échange.	Prix de vente ou valeur vénale.	Observations.
Delporte, Bruxelles.	4 juillet 1928.	290,000 »	
Vandiepenbeek, J., Bruxelles.	27 août 1928.	1,932 56	
Maréchal, H., Bruxelles.	30 août 1928.	28,400 »	
Administration des Téléphones.	23 septembre 1927.	750,000 »	
Administration des Ponts et Chaussées.	18 mai 1928.	4,800 »	
Commune d'Uccle.	1 ^{er} octobre 1927.	5,820 »	
Communes de Watermael-Boitsfort.	21 juin 1928.	13,600 »	
Body, Léon, à Glabecq.	15 juin 1928.	23,000 »	
Haelterman, François, Châtelet.	15 juin 1928.	6,622 »	
Administration des Postes.	16 juin 1928.	18,500 »	
Consorts Legrand, Manage.	26 juin 1928.	870 »	
Commune de Luttre.	30 juin 1928.	6,000 »	
Société anon. des clouteries Baudoux, Fontaine-l'Évêque.	30 juin 1928.	3,500 »	
Société anon. des clouteries Ad. Olet, Fontaine-l'Évêque.	24 octobre 1927.	5,000 »	
Henrion, Joseph, Châtelet.	27 octobre 1927.	4,700 »	
Demil, G., Haine-Saint-Pierre.	27 octobre 1927.	12,400 »	
Ledoux, Léon, Haine-Saint-Pierre.	27 octobre 1927.	12,800 »	
Banque Centrale de Namur, Namur.	31 octobre 1927.	4,300,000 »	
Société anonyme « Brasserie Artois », Louvain.	3 novembre 1927.	15,000 »	
Noël Julia, veuve Tilmant, Châtelet.	1 ^{er} décembre 1927.	2,520 »	
Dejaiffe, Octave, Mazy.	1 ^{er} octobre 1927.	450 »	
Dagnely-Verly, Châtelet.	5 décembre 1927.	5,455 »	
Renier-Delplanque, Senelle.	5 décembre 1927.	7,000 »	
Sougniez, Arthur, Marcinelle.	16 décembre 1927.	250 »	
Debroux, Auguste, Noirhat.	23 décembre 1927.	300 »	
Carlier, Marthe, Jumet.	7 janvier 1928.	12,500 »	
Préaux, G. et Gérard, Raoul, Courcelles.	10 janvier 1928.	23,000 »	
Usines de la Providence, Marchienne-au-Pont.	18 janvier 1928.	3,400 »	
Bedoret, Charles, Clermont.	19 janvier 1928.	200 »	
Arcq, Victor, Bornival,	24 janvier 1928.	1,000 »	
Liesenbergh, Fernand, Uccle.	24 janvier 1928.	15,000 »	
Société anonyme des Glaces de Charleroi, Roux.	2 février 1928.	80,000 »	
Société anonyme des Charbonnages de Monceau, Fontaine.	9 février 1928.	16,500 »	
Simonet, L., Thorembais-Saint-Trond.	10 février 1928.	1,150 »	
Sténuît, Léon et Léopoldine, Namur.	15 février 1928.	4,680 »	
Commune d'Arquennes.	18 février 1928.	2,500 »	
Société des Pavillons, Bruxelles.	23 février 1928.	150 »	
Carlier, Gustave, Jamioux.	27 février 1928.	150 »	

Numéro d'ordre.	Bureau de la situation.	Commune de la situation.	Nature des immeubles.	Étendue des immeubles	Provenance.
118	Gembloux.	Gembloux.	Terrain.	8 a. 05 ca. 07	Chemins de fer.
119	Binche.	Haine-Saint-Pierre.	Id.	22 ca. 15	Id.
120	Id.	Id.	Id.	80 ca. 44	Id.
121	Id.	Id.	Id.	53 ca. 77	Id.
122	Id.	Id.	Id.	24 ca. 60	Id.
123	Fontaine-l'Évêque.	Gourcelles.	Id.	5 ca. 56	Id.
124	Id.	Id.	Id.	32 a. 17 ca.	Id.
»	Fontaine-l'Évêque.	Gourcelles.	Id.	26 a. 82 ca.	Id.
»	Id.	Id.	Id.	2 a. 58	Id.
»	Id.	Id.	Id.	4 a. 15	Id.
»	Id.	Id.	Id.	9 a. 66	Id.
»	Id.	Id.	Id.	46 a. 14	Id.
125	Namur.	Namur.	Id.	1 a. 44 ca.	Ponts et Chaussées.
126	Jodoigne.	Jodoigne.	Écurie de la gendarmerie.	1 a. 45 ca.	Défense Nationale.
127	Namur.	Namur.	Terrain.	20 a. 51	Id.
128	Charleroi.	Lodelinsart.	Id.	12 ca.	Chemins de fer.
»	Id.	Id.	Id.	1 a. 48 ca. 33	Id.
129	Wavre.	Court Saint-Étienne et Ceroux-Mousty.	Id.	22 a. 34	Ancien lit du ruisseau.
130	Châtelet.	Châtelet.	Id.	2 a. 72	Ponts et Chaussées.
131	Binche.	Haine Saint-Pierre	Id.	3 a. 39 ca. 13	Chemins de fer.
132	Id.	Morlanwelz.	Id.	2 a. 76 ca. 47	Id.
133	Namur.	Jambes.	Id.	8 a. 13 ca. 61	Ponts et Chaussées.
134	Nivelles	Oisquercq.	Id.	1 h. 01 a. 78 ca.	Id.
135	Wavre.	Court Saint-Étienne.	Id.	38 a. 40 ca.	Ancien lit.
136	Fontaine-l'Évêque.	Marchienne-au-Pont.	Id.	1 a. 79 ca. 57	Ponts et Chaussées.
137	Wavre.	Wavre.	Id.	0 a. 37 ca.	Ancien lit.
138	Jodoigne.	Noduvez.	Id.	0 a. 79 ca.	Id.
139	Nivelles.	Ittre.	Id.	1 h. 32 a. 92 c.	Ponts et Chaussées.
»	Id.	Id.	Id.	68 a. 36 ca.	Id.
140	Glabbeek	Roosbeek.	Id.	3 a. 77 ca.	Chemins de fer.
141	Beeringen.	Bourg-Léopold.	Id.	58 a. 92 ca.	Ponts et Chaussées.
142	Glabbeek.	Roosbeek.	Id.	6 a. 18 ca.	Chemins de fer.
143	Saint-Trond.	Saint-Trond.	Id.	72 a. 77 ca.	Id.
144	Haecht.	Botselaer.	Id.	2 a. 27 ca.	Ponts et Chaussées (Ancien Démer).
145	Id.	Werchter.	Étang.	19 a. 55 ca.	Id.
146	Maeseyck.	Maeseyck.	Prairie.	1 h. 12 a. 43 c.	Acquisition pour construction de l'École de Pupilles.
147	Louvain.	Louvain.	Terrain.	5 a. 54 ca.	Ancienne Conservation des hypothèques.

Noms des acquéreurs ou échangeistes.	Date de l'acte de vente ou d'échange.	Prix de vente ou valeur vénale.	Observations.
Pirson, Léon, Gembloux.	4 mars 1928.	185,000 »	
Chardon, Alexandre, Haine-Saint-Pierre.	22 mars 1928.	560 »	
Gillard, F., Haine-Saint-Pierre.	22 mars 1928.	2,010 »	
Scoumanne, Haine-Saint-Pierre.	22 mars 1928.	4,350 »	
Brasseur, Noël, Haine-Saint-Pierre.	22 mars 1928.	620 »	
Commune de Courcelles.	20 mars 1928.	500 »	
Buchet Victor, Courcelles.	22 mars 1928.	2,575 »	
Heurcoux, Émile, Courcelles.	22 mars 1928.	2,150 »	
Clersy, Arthur, Courcelles.	22 mars 1928.	290 »	
Hirsoux, Arthur, Courcelles.	22 mars 1928.	460 »	
Stouffé, Désiré, Courcelles.	22 mars 1928.	4,600 »	
Dehoux, Norbert, Courcelles.	22 mars 1928.	2,770 »	
Troisvalet, Jos., Namur.	23 mars 1928.	18,000 »	
Paulus, Albert, Jodoigne.	23 mars 1928.	30,000 »	
Ville de Namur.	9 mai 1928.	123,060 »	
Gevelle, Abel, Lodelinsart.	15 mai 1928.	180 »	
Société Anon. Verres spéciaux de Charleroi, Lodelinsart.	15 mai 1928.	2,240 »	
Société de la Filature Van Hoegaerden, Boonen et Cie, Saint-Josse-ten-Noode.	18 mai 1928.	5,600 »	
Sellier, Benjamin, Châtelet.	19 mai 1928.	3,550 »	
Tonneau, Gaston, Haine-Saint-Pierre.	22 mai 1928.	45,000 »	
Mairesse, Morlanwelz.	31 mai 1928.	7,000 »	
Marquet, Georges, Erpent.	11 juin 1928.	16,500 »	
Société Anonyme Centrales Électriques des Flandres et du Brabant, Bruxelles.	12 juin 1928.	50,000 »	
Société Anonyme Usines Henricot, Court-Saint-Étienne.	11 juillet 1928.	8,000 »	
Keyser, Arthur, Marchienne-au-Pont.	2 août 1928.	1,000 »	
Ville de Wavre.	8 août 1928.	35 »	
Tuilot, Joséphine, épouse Germeau, Piértrain.	27 août 1928.	104 »	
Berteau, Gustave, Iltre.	23 août 1928.	15,000 »	
Dekeyser, Jean, Iltre.	23 août 1928.	13,000 »	
Brouwiers, Paul et Étienne, Roosbeek.	15 septembre 1927.	800 »	
Moens et consorts, Bourg-Léopold.	19 septembre 1927.	17,600 »	
Hendrix, L., Roosbeek.	20 septembre 1927.	3,200 »	
Materne, L. et consorts, Saint-Troul.	28 septembre 1927.	14,600 »	
Hemcleers, Kotselaer.	26 octobre 1927.	600 »	
Brasserie « Le Palmier », Werchter.	26 octobre 1927.	5,000 »	
Driessen, André et consorts, Maeseyek.	9 novembre 1927.	40,100 »	
Maisin Henri, Louvain.	8 décembre 1927.	78,500 »	

Numéro d'ordre.	Bureau de la situation.	Commune de la situation.	Nature des immeubles.	Étendue des immeubles.	Provenance.
148	Maeseyck.	Maeyseck.	Terrains et prairies.	37 a. 69 ca.	Acquisition pour construction d'une gendarmerie.
149	Diest.	Montaigu.	Terrain.	33 a. 85 ca.	Gendarmerie.
150	Id.	Diest.	Id.	1 a. 37 ca. 62	Administration des Ponts et Chaussées (ancien Demer).
151	Id.	Id.	Id.	41 a. 39 ca.	Domaine de guerre.
152	Maeseyck.	Maeseyck.	Id.	52 ca. 80	Administration des Postes.
153	Tirlemont.	Gossoncourt.	Cours d'eau.	90 ca.	Détournement du cours d'eau « De Kley ».
154	Louvain.	Tervueren.	Terrain.	4 a. 33 ca.	Ancien emplacement du chemin de fer Bruxelles-Tervueren.
155	Sichen, Sussen, Bolré.	Roelange-s/Geer.	Id.	1 a. 86 ca.	Administration des Chemins de fer.
156	Waremmé.	Kerniel.	Id.	14 a. 35 ca.	Id.
157	Hasselt.	Hasselt.	Id.	1 h. 47 a. 74 ca.	Id.
158	Louvain.	Héverlé.	Id.	68 ca.	Id.
159	Ilaecht	Werchter et Rotselaer.	Prairie et étang.	30. a 65 ca.	Administration des Ponts et Chaussées (ancien Demer).
160	Id.	Id.	Id.	29 a. 83 ca.	Id.
161	Id.	Werchter.	Terrain.	2 a. 76	Id.
162	Id.	Rotselaer.	Id.	52 a. 15 ca.	Id.
163	Louvain.	Lovenjoul.	Ancien lit du Molenbeek.		Redressement du cours du Molenbeek.
164	Gheel.	Baelen.	Terrain.	19 a. 75 ca.	Administration de la Défense Nationale.
165	Malines.	Malines	Maison, Digue du canal.	39 a. 60 ca.	Succession en déshérence.
166	Anvers.	Anvers.	Immeubles, rue Rempart, 30, 32, 34	13 a. 93 ca.	Administration des Chemins de fer.
167	Turnhout.	Beerse.	Terrain.	2 a. 80	Administration des Ponts et Chaussées.
168	Anvers.	Merxem.	Id.	2 a. 40	Administration des Chemins de fer.
169	Gheel.	Baelen.	Id.	53 a.	Id.
170	Wyneghem.	's Gravenwezel.	Id.	4 a.	Cours d'eau détourné.
171	Herenthals.	Thielen.	Id.	31 a. 8 ca.	Administration de la Défense Nationale.
172	Gheel.	Baelen	Id.	19 a. 37 ca.	Administration des Chemins de fer.
173	Anvers et Hamme	Burght et Gruybeke.	Id.	6 h. 31 a. 56 ca.	
»	Id.	Id.	Id.	20 a. 47 ca.	Administration de la Défense Nationale.
»	Id.	Id.	Pré	4 a. 26 ca.	
174	Turnhout.	Arendonck.	Id.	28 a. 42 ca.	Administration des Ponts et Chaussées.
»	Id.	Id.	Terrain.	1 a. 20 ca.	Id.
»	Id.	Id.	Id.	10 a. 57 ca.	Id.
»	Id.	Id.	Pré.	4 a. 31 ca.	Id.
»	Id.	Id.	Terrain.	5 a. 4 ca.	Id.
»	Id.	Id.	Pré.	4 a. 95 ca.	Id.
»	Id.	Id.	Id.	5 a. 20	Id.

Noms des acquéreurs ou cöchangistes.	Date de l'acte de vente ou d'échange.	Prix de vente ou valeur vénale.	Observations.
Claessens, Albert et consorts, Maeseyck.	20 décembre 1927.	59,000 »	
Stals, Pierre et consorts, Diest.	8 mars 1928.	85,000 »	
De Cooman et consorts, Diest.	26 avril 1928.	4,600 »	
Mertens et consorts, Diest.	24 mai 1928.	105,000 »	
Rouly, Jean, Bruxelles.	7 octobre 1927.	6,500 »	
Rome frères et consorts, Gossoncourt.	sans acte.	348 »	
Fauve, Guillaume, Tervueren.	22 décembre 1927.	6,062 »	
Limère, Liège.	5 janvier 1928.	465 »	
Jamart, Kerniel.	17 janvier 1928.	4,000 »	
Ville de Hasselt.	10 avril 1928.	14,774 »	
Fontaine, Héverlé.	18 mai 1928.	4,655 »	
Denys, Werchter.	26 mai 1928.	2,300 »	
Hemeleers, Rotselaer.	Id.	1,500 »	
Vandenwijngaard, Werchter.	Id.	400 »	
Van Leemputte, Werchter.	29 mai 1928.	1,000 »	
Lecoq, Uccle.	11 juillet 1928.	200 »	
Delsupehe, Aloïs, Baelen-sur-Nèthe.	19 septembre 1927.	42,600 »	
Smets, Frans, Malines.	27 septembre 1927.	16,200 »	
Ville d'Anvers.	8 octobre 1927.	966,350 »	
Commune de Beerse.	11 octobre 1927.	840 »	
Meeuwssen, Frans et consorts, Marxem.	17 octobre 1927.	16,181 15	
Peeters, Louis et consorts.	Id.	6,605 »	
Société anonyme « 's Gravenwezel Extension », Anvers.	20 octobre 1927.	1,600 »	
Moorkens, Léopold, Thielen.	22 octobre 1927.	21,500 »	
Willekens, Pierre et consorts, Baelen-sur-Nèthe.	31 octobre 1927.	1,168 24	
Société anonyme « Steenbakkerij van Burght », Tamise.	3 novembre 1927.	125,000. »	
Gaukema, Cornélius, Arendonck.	Id.	10,500 »	
Blockx Louis, Arendonck.	Id.	150 »	
Id.	Id.	1,000 »	
Maes, Jean-Baptiste, Arendonck.	Id.	150 »	
Aerts, Adrien-Frans, Arendonck.	Id.	3,100 »	
Blockx, Louis, Arendonck.	Id.	750 »	
De Vocht, Jean-Baptiste, Arendonck.	Id.	750 »	

Numéro d'ordre.	Bureau de la situation.	Commune de la situation.	Nature des immeubles.	Étendue des immeubles.	Provenance.
175	Anvers.	Merxem.	Terrain.	4 a. 40 ca.	Administration des Chemins de fer.
176	Brecht.	Brecht.	Id.	8 a. 62 ca.	Administration de la Défense Nationale.
177	Anvers.	Deurne.	Id.	43 ca.	Administration des Chemins de fer.
178	Contich.	Mortsel.	Id.	94 ca.	Administration de la Défense Nationale.
179	Anvers.	Merxem.	Id.	2 a.	Administration des Chemins de fer.
180	Malines.	Malines.	Maison	1 a. 25 ca.	Succession en déshérence.
181	Id.	Hombeek.	Terrain.	41 a. 60 ca.	Administration des Ponts et Chaussées.
»	Id.	Id.	Id.	1 a. 90 ca.	
182	Anvers.	Anvers.	Terrain industriel avec constructions.	9 a. 71 ca.	Administration des Chemins de fer.
183	Contich.	Mortsel.	Terrain.	16 a. 25 ca.	Id.
184	Anvers.	Anvers.	Terrain industriel avec constructions.	9 a. 20 ca.	Id.
185	Brecht.	Caluphout.	Terrain.	13 a. 92 ca.	Id.
186	Id.	Brecht.	Id.	21 a. 38 ca.	Administration de la Défense Nationale.
187	Westerloo.	Hulshout.	Pré.	1 a. 38 ca.	Administration des Ponts et Chaussées.
188	Anvers.	Merxem.	Terrain.	2 a. 20 ca.	Administration des Chemins de fer.
189	Contich.	Wilrijck.	Id.	3 a. 16 ca. 61	Administration des Ponts et Chaussées.
190	Westerloo.	Ramsel.	Id.	6 a. 15 ca.	Administration des Chemins de fer.
»	Id.	Id.	Id.	8 a. 21 ca.	
»	Id.	Id.	Id.	2 a. 35 ca.	
191	Anvers.	Merxem.	Id.	2 a.	Id.
192	Id.	Id.	Id.	2 a. 20 ca.	Id.
193	Id.	Id.	Id.	14 a. 25 ca.	Id.
194	Id.	Id.	Id.	3 a. 62 ca. 86	Id.
195	Id.	Id.	Id.	20 ca.	Id.
196	Eeckeren.	Eeckeren.	Propriété.	1 ha. 96 a. 74 ca.	Administration des Ponts et Chaussées.
197	Id.	Schoolen.	Terrain.	1 ha. 07 a. 56 ca.	Administration de la Défense Nationale.
»	Id.	Id.	Id.	3 a. 26 ca.	
198	Contich.	Wilrijck.	Id.	2 a. 85 ca. 50	Administration des Chemins de fer.
199	Anvers.	Merxem.	Id.	3 a. 27 ca. 30	Id.
200	Id.	Id.	Id.	3 a. 32 ca. 94	Id.
201	Id.	Berchem.	Id.	1 a. 85 ca. 07	Administration de la Défense Nationale.
202	Id.	Merxem.	Id.	8 a. 69 ca. 74	Administration des Chemins de fer.
203	Id.	Id.	Id.	8 a. 30 ca.	Id.
204	Id.	Id.	Id.	7 a. 85 ca. 80	Id.
205	Contich.	Mortsel.	Id.	4,186 m ²	Id.
»	Id.	Id.	Id.	690 m ²	
»	Id.	Id.	Id.	450.50 m ²	

Noms des acquéreurs ou cochangistes.	Date de l'acte de vente ou d'échange.	Prix de vente ou valeur vénale.	Observations.
De Keteleer, Joseph, Merxem.	5 novembre 1927.	31,891 45	
Joosen, Joseph, Brecht.	21 novembre 1927.	5,172 »	
Dierekx, Frans, Anvers.	21 décembre 1927.	1,250 »	
Société d'Électricité de l'Escaut, Anvers.	29 décembre 1927.	5,376 »	
Goetelen, Joseph, Merxem.	21 janvier 1928.	13,931 22	
M. Op de Beeck, Wavre-Sainte-Catherine.	24 janvier 1928.	39,621 »	
Van Steenwinckel, Pierre, Hombeek.	24 janvier 1928.	8,514 87	
Société anonyme « Moulins van der Stucken », Anvers.	25 janvier 1928.	316,058 24	
Ullens de Schooten et consorts, Schooten.	25 janvier 1928.	13,047 »	
Uyttendaele, J., Anvers.	1 février 1928.	310,341 76	
Carlier, H., Anvers.	2 février 1928.	9,454 »	
Van den Broeck, J., Saint-Léonard.	3 février 1928.	12,828 »	
De Turck de Kersbeeck, G., Bruxelles.	15 février 1928.	170 »	
De Backer, J., Merxem.	22 février 1928.	15,313 59	
Société anonyme L'Avenir de Berchem, Berchem.	24 février 1928.	19,750 »	
Smits, A. et consorts, Ramsel.	9 mars 1928.	1,500 »	
Lambin, Léo, Merxem.	16 mars 1928.	13,552 »	
Merckx, B., Merxem.	17 mars 1928.	15,313 59	
Dockx, J., Merxem.	30 mars 1928.	44,352 »	
Ullis, P., Merxem.	30 mars 1928.	17,645 38	
Merckx, D., Merxem.	2 avril 1928.	1,516 82	
Assurance Antwerpia, Brasschaet.	7 avril 1928.	246,065 »	
Speth, Ch. et autres, Cappellen.	12 avril 1928.	37,236 »	
Extensions et Entreprises anversoises, Anvers.	12 avril 1928.	36,319 60	
Rünne, G., Anvers.	13 avril 1928.	44,853 »	
Joosen, A., Anvers.	13 avril 1928.	17,776 36	
Joosen, A., Anvers.	14 avril 1928.	16,638 61	
Bruylants, A., Anvers.	17 avril 1928.	50,250 76	
Stuer, M., Merxem.	19 avril 1928.	31,445 07	
Meyer, L., Merxem.	24 avril 1928.	59,136 »	
Vanpelt, P., Anvers.	27 avril 1928.	29,842 25	
Swolfs, Clément, Anvers.	27 avril 1928.	5,636 14	

Numéro d'ordre.	Bureau de la situation.	Commune de la situation.	Nature des immeubles.	Étendue des immeubles.	Provenance.
206	Eeckeren.	Schooten.	Terrain.	4 a. 34 ca.	Administration de la Défense Nationale.
»	Id.	Id.	Id.	5 a. 50 ca.	
207	Contich.	Contich.	Id.	46 a. 03 ca.	Administration des Chemins de fer.
208	Anvers.	Deurne.	Id.	2 a. 94 ca.	Id.
»	Id.	Id.	Id.	4 a. 90 ca. 29	Id.
»	Id.	Id.	Id.	11 a. 1 ca.	Id.
»	Id.	Id.	Id.	13 a. 13 ca. 30	Id.
209	Anvers.	Merxem.	Id.	2 a.	Administration des Chemins de fer.
210	Id.	Id.	Id.	9 a. 20 ca.	Id.
211	Wijneghem.	Wommelghem.	Id.	3 a. 28 ca. 05	Administration de la Défense Nationale.
212	Contich.	Hove.	Id.	1 a. 24 ca. 40	Administration des Chemins de fer.
213	Id.	Id.	Id.	1 a. 78 ca. 80	Id.
214	Eeckeren.	Schooten.	Id.	5 a. 18 ca.	Administration de la Défense Nationale.
215	Brecht.	Calmpthout.	Id.	10 a. 61 ca.	Administration des Chemins de fer.
216	Mons.	Mons.	Maison.	18 a. 54 ca.	Administration de la Défense Nationale.
217	Tournai.	Tournai.	Terrain.	6 a. 36 ca.	Ancien lit du ruisseau de Barges.
218	Lens.	Jurbise.	Id.	10 a. 39 ca.	Administration des Chemins de fer.
219	Péruwelz.	Péruwelz.	Entrepôt frigorifique. Matériel immobilier.		Ministère de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale.
220	Rœulx.	Bray.	Terre et pré.	1 h. 03 a. 20 ca.	Bien vacant.
221	Boussu.	Saint-Ghislain.	Terrain.	6 a. 37 ca.	Ancien lit du ruisseau de l'Abbaye.
222	La Louvière.	Haine-Saint-Paul.	Id.	1 a. 60 ca.	Chemins de fer.
223	Mons.	Obourg.	Id.	77 ca.	Succession en deshérence Calus.
224	Id.	Nimy.	Id.	1 a. 29 ca.	Administration des Chemins de fer.
225	Chièvres.	Ormeignies.	Prairie.	1 a. 30 ca.	Id.
226	Ath.	Helebecq.	Pré.	10 a. 52 ca.	Détournement de la rivière la Sylle.
227	Mons.	Mons.	Terrain.	17 a. 20 ca.	Administration des Travaux Publics.
228	Tournai.	Tournai.	Id.	3 a. 74 ca.	Administration des Chemins de fer.
229	Id.	Id.	Id.	1 a. 94 ca.	Administration des Travaux Publics.
230	Id.	Id.	Maison.	5 a. 74 ca.	Administration de la Défense Nationale.
231	Ath.	Ath.	Terrain.	2 a. 93 ca.	Id.
232	Antoing.	Bruyelles.	Id.	0 a. 50 ca.	Administration des Travaux Publics.
233	Péruwelz.	Calenelle.	Id.	62 a. 20 ca.	Id.
234	Id.	Péruwelz.	Entrepôt frigorif.	8 a. 80 ca.	Ministère de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale.
235	Antoing.	Péronnes.	Terrain.	51 a. 66 ca.	Administration des Travaux Publics.
»	Id.	Bruyelles.	Id.	57 a. 91 ca.	Administration des Travaux Publics.
236	Flobecq.	Flobecq.	Id.	36 m².	Administration des Chemins de fer.
237	Boussu.	Thulin.	Id.	23 a. 23 ca.	Administration des Travaux Publics.
238	Mons.	Mons.	Id.	50 a.	Administration de la Défense Nationale.
239	Leuze.	Chapelle à Wattines.	Id.	1 a. 62 ca.	Administration des Chemins de fer.

Noms des acquéreurs ou coéchangeistes.	Date de l'acte de vente ou d'échange.	Prix de vente ou valeur vénale.	Observations
Van Dijk, Schooten.	4 mai 1928.	608 »	
Eglise Saint-Martin, Contich.	16 mai 1928.	5,250 »	
Spiessens, Frans, Deurne.	22 mai 1928.	14,100 »	
Koefoed-Schillemans, Deurne.	—	27,000 »	
Van Looveren Corneel, Deurne.	—	11,050 »	
Van Looveren, G., Deurne.	—	13,700 »	
Van Hoovenbeek, M., Merxem.	29 mai 1928	14,672 »	
Heirman, S., Anvers.	1 juin 1928.	17,360 »	
Bogaerts, G., Wommelghem.	27 juin 1928.	1,500 »	
Van Eetvelde, A., Hove.	6 juillet 1928.	497 60	
Jacobs, L., Hove.	6 juillet 1928.	—	
Van Listhout, P., Eeckeren.	19 juillet 1928.	350 »	
Maskens, E. et consorts, Bruxelles.	13 août 1928.	5,305 »	
Pestelacci, Mous.	15 septembre 1927.	92,500 »	
Société Louis Delwart et fils, Tournai.	20 septembre 1927.	1,915 »	
Michelet-Acart, L., Jurbise.	22 septembre 1927.	10,000 »	
Dispy, André, Châtelet.	22 septembre 1927.	75,000 »	
Société anonyme des Charbonnages de Bray.	22 septembre 1927.	7,500 »	
Faïencerie de Saint-Ghislain.	27 septembre 1927.	2,000 »	
Consorts Jorin, Jeumont.	3 octobre 1927.	1,000 »	
Commune d'Obourg.	11 octobre 1927.	250 »	
Société anonyme des Ateliers Lebrun, Nimy.	21 octobre 1927.	645 »	
Quivy, Edgard et Isa, Tongre-Notre-Dame.	25 octobre 1927.	350 »	
La commune d'Hellebecq.	15 décembre 1927.	425 »	
Société anonyme des Chemins de fer belges.	16 janvier 1928.	900 »	
Bloekel, Tournai.	4 février 1928.	1,050 »	
Gourvy, Henri, Bruges.	15 février 1928.	4,850 »	
Plavinage, Jules, Tournai.	23 février 1928	175,000 »	
Deschepper, Ath.	24 février 1928.	12,465 »	
Lesaffres, Hollain.	20 mars 1928.	50 »	
Devoldre, A., Wasmes (A. B.).	22 mars 1928.	6,000 »	
Vermeersch, Omer, Wasmes (A. B.)	29 mars 1928.	130,000 »	
Maton, Jules et Gustave, Antoing.	10 avril 1928.	7,500 »	
Lizon-Seghers, Flobecq.	16 avril 1928.	1,000 »	
Papeteries et Cartonneries du Hainaut.	20 avril 1928.	9,200 »	
Société anonyme « Purfina », Bruxelles.	23 avril 1928.	45,000 »	
Damien Ursmar, Chapelle à Wattines.	26 avril 1928.	300 »	

Numéro d'ordre.	Bureau de la situation.	Commune de la situation.	Nature des immeubles.	Étendue des immeubles.	Provenance.
240	Mons.	Nimy.	Terrain.	1 a. 02 ca.	Administration des Chemins de fer.
241	Leuze.	Leuze et Pipaix.	Id.	10 a. 54 ca.	Id.
242	Ath.	Ath.	Id.	29 a. 09 ca.	Id.
243	Id.	Id.	Id.	6 a. 53 ca.	Id.
244	La Louvière.	Houdeng-Gœgnies.	Id.	21 a. 53 ca.	Administration des Travaux Publics.
245	Ath.	Ath.	Id.	1 a. 57 ca.	Administration de la Défense Nationale.
246	Soignies.	Ronquières.	Maison et terrain.	13 a. 57 ca.	Administration des Travaux Publics.
247	Ath.	Isières.	Terrain.	4 a. 96 ca.	Id.
248	Id.	Id.	Id.	10 a. 42 ca.	Id.
249	Bottelaere.	Vurste, Melsen et Severgem.	Id.	31 a. 91 ca.	Administration des Ponts et Chaussées.
250	Gand.	Gand.	Id.	57 ca.	Id.
251	Lokeren.	Grembergen.	Id.	1 h. 41 a. 40 c.	Terrain militaire.
252	Gand.	Oostacker.	Id.	38 a. 62 ca. 55	Administration des Ponts et Chaussées.
253	Id.	Gand.	Id.	21 a. 60 ca. 05	Id.
254	Bottelaere.	Meirelbeke.	Id.	72 ca.	Administration des Chemins de fer.
255	Gand.	Gand.	Id.	4 a. 8 ca.	Administration des Ponts et Chaussées.
256	Id.	Id.	Id.	3 a. 99 ca.	Id.
257	Id.	Id.	Id.	5 a. 40 ca.	Administration des Chemins de fer.
258	Alost.	Alost.	Id.	54 ca. 13	Id.
259	Gand.	Gand (ancien territoire de Winckel-Sainte-Croix)	Id.	1 a. 98 ca.	Administration des Ponts et Chaussées.
260	Termonde.	Audegem.	Id.	22 a. 50	Administration des Chemins de fer.
261	Audenarde.	Audenarde.	Id.	2 a. 50	Ministère de la Justice.
262	Termonde.	Termonde.	Id.	1 a. 39	Administration de la Défense Nationale.
263	Gand.	Mont-Saint-Amand.	Id.	1 a. 27 ca.	Ponts et Chaussées.
264	Audenarde.	Leupegem.	Id.	8 a. 20 ca.	Chemins de fer.
265	Gand.	Gand (ancien territoire de Cluysen).	Id.	4 a. 27 ca.	Ponts et Chaussées.
266	Id.	Id.	Id.	4 a. 28 ca.	Id.
267	Id.	Gand (ancien territoire d'Evergem et Ertvelde).	Id.	4 h. 96 a. 21 c.	Id.
268	Termonde.	Lebbeke.	Id.	3 a. 95 ca.	Chemins de fer.
269	Sottegem.	Levergem.	Id.	1 a. 60	Ponts et Chaussées.
270	Termonde.	Lebbeke.	Id.	8 a. 68	Chemins de fer.
271	Eecloo.	Maldegem.	Id.	37 a. 52 ca.	Ponts et Chaussées.
272	Beveren-Waes.	Doel.	Id.	1 h. 74 a. 60 c.	Service sanitaire.
273	Id.	Id.	Id.	1 h. 06 a.	Id.
274	Gand.	Ledeberg.	Maison.	90 ca.	Succession en déshérence.
275	Id.	Gand-Mont-Saint-Amand.	Terrain.	72 ca. 95	Ruisseau desséché.
276	Bottelaere.	Melle.	Maisons et terrain.	8 a. 97 ca.	Ponts et Chaussées.

Noms des acquéreurs ou coéchangistes.	Date de l'acte de vente ou d'échange.	Prix de vente ou valeur vénale.	Observations.
Delaby, Henri, Nimy.	4 mai 1928.	900 »	
Delbecq, César, Leuze.	8 mai 1928.	2,600 »	
Jouret, Ath.	15 juin 1928.	4,200 »	
Descamps, Ath.	Id.	4,000 »	
Société civile des Charbonnages de Bois-du-Duc.	18 juin 1928.	21,535 »	
Ansselet, Ath.	2 juillet 1928.	8,635 »	
Verrerie de Fauquez.	7 juillet 1928.	23,500 »	
Lejeune, Isières.	13 août 1928.	500 »	
Deltenre, Isières.	Id.	1,000 »	
de Giey, Odon, La Pinte.	6 septembre 1927.	4,000 »	
Société anonyme, Filature Renson, Gand.	29 septembre 1927.	2,850 »	
Limpens, Termonde.	28 septembre 1927.	56,560 »	
De Vaere, Gand.	18 octobre 1927.	62,000 »	
Centrales Electriques des Flandres, Bruxelles.	3 novembre 1927.	64,800 »	
De Geyter, Meirelbeke.	17 octobre 1927.	800 »	
De Buck, Gand.	29 octobre 1927.	4,905 60	
Bonne, Gand.	Id.	4,795 20	
Tréfileries Gantoises, Gand.	17 novembre 1927.	13,500 »	
Possemiers, Alost et consorts.	1er décembre 1927.	3,600 »	
De Fleurquin, Winckel-Sainte-Croix.	20 décembre 1927.	3,960 »	
De Hovre, Audegem.	24 décembre 1927.	45,000 »	
Province de la Flandre orientale.	23 décembre 1927.	10,000 »	
Ville de Termonde.	12 mars 1928.	4,867 80	
Hoorens, Gand.	17 décembre 1927.	3,830 »	
Commune de Leupegem.	28 février 1928.	7,500 »	
Pieters, Gand.	5 mai 1928.	6,405 »	
Van Hylte, Gand.	5 mai 1928.	6,420 »	
Mast et consorts, Gand.	29 novembre 1927.	350,700 »	
Maes et consorts, Lebbeke.	26 avril 1928.	1,040 »	
Commission d'assistance publique de Sottegem.	26 avril 1928.	93 50	
Van Heygen, Opwijk.	26 avril 1928.	7,500 »	
Divers.	30 mai 1928.	18,505 75	
Id.	22 septembre 1927.	70,000 »	
Bureau de bienfaisance de Doel.	10 avril 1928.	15,931 36	
Bogaert, Ledeborg.	21 décembre 1927.	32,800 »	
Wolters et consorts, Gand.	16 mai 1928.	2,608 »	
Commune de Melle.	31 août 1928.	50,000 »	

Numéro d'ordre.	Bureau de la situation.	Commune de la situation.	Nature des immeubles.	Étendue des immeubles.	Provenance.
277	Alost.	Moorsel et Alost.	Terrain.	6 a. 25 ca.	Ponts et Chaussées.
278	Assenede.	Ertvelde.	Id.	9 a. 39 ca.	Id.
279	Wetteren.	Wetteren.	Id.	8 a. 02 ca.	Chemins de fer.
280	Hamme.	Tamise.	Id.	6 a. 47 ca.	Ponts et Chaussées.
281	Id.	Id.	Id.	10 a. 47 ca.	Id.
282	Id.	Cruybeke.	Id.	39 a.	Terrain militaire.
283	Waerschoot.	Ronsele.	Id.	26 a. 60 ca.	Ponts et Chaussées.
284	Audenarde.	Berchem.	Id.	22 ca.	Chemins de fer.
285	Id.	Id.	Id.	2 a. 51 ca.	Id.
286	Id.	Melden.	Id.	2 a. 70 ca.	Ponts et Chaussées.
287	Id.	Bevere.	Id.	4 a. 43 ca.	Id.
288	Lokeren.	Dachnam.	Id.	22 a.	Id.
289	Id.	Grembergen.	Id.	6 h. 35 a. 74 ca.	Terrain militaire.
290	Rousbrugge.	Pollinchove.	Id.	3 a. 15 ca.	Ponts et Chaussées.
291	Bruges.	Houthove.	Id.	7 a. 93 ca. 95	Id.
292	Meulebeke.	Vyve Saint-Éloy.	Id.	1 a. 53 ca.	Chemins de fer.
293	Id.	Id.	Id.	2 a. 24 ca.	Id.
294	Hooglede.	Gits.	Id.	16 a. 54 ca.	Id.
295	Courtrai.	Courtrai.	Id.	98 ca.	Administration des Ponts et Chaussées.
296	Id.	Id.	Id.	51 ca.	Id.
297	Ypres.	Ypres.	Id.	6 a. 74 ca.	Administration de la Défense Nationale.
298	Id.	Id.	Id.	68 ca.	Id.
299	Wervicq.	Comines.	Id.	12 a. 41 ca.	Administration des Ponts et Chaussées.
300	Ostende.	Wilskerke.	Id.	50 ca.	Id.
301	Id.	Slype.	Id.	58 c.	Id.
302	Id.	Leflinghe.	Id.	60 ca.	Id.
303	Id.	Slype.	Id.	1 a. 75 ca.	Id.
304	Courtrai.	Lendelede.	Id.	1 a. 65 ca.	Administration des Chemins de fer.
305	Ypres.	Ypres.	Id.	1 a. 13 ca. 56	Administration de la Défense Nationale.
306	Id.	Zillebeke.	Id.	17 ca.	Administration des Ponts et Chaussées.
307	Ostende.	Ostende.	Id.	1 a. 12 ca. 20	Id.
308	Id.	Id.	Id.	1 a. 15 ca. 59	Id.
309	Bruges.	Lophem.	Id.	2 a. 38 ca.	Administration des Chemins de fer.
310	Ostende.	Breedene.	Id.	3 a. 88 ca. 40	Administration des Ponts et Chaussées.
311	Ypres.	Ypres.	Id.	4 a. 89 ca. 25	Administration de la Défense Nationale.
312	Ostende.	Breedene.	Id ³	7 a. 75 ca.	Administration des Ponts et Chaussées.
313	Meulebeke.	Meulebeke.	Id.	7 a. 38 ca.	Administration des Chemins de fer.
314	Roulers.	Rumbeke.	Id.	2 a. 56 ca.	Id.
315	Tourhout.	Lichtervelde.	Id.	2 a. 68 ca.	Id.

Noms des acquéreurs ou coéchangeistes.	Date de l'acte de vente ou d'échange.	Prix de vente ou valeur vénale.	Observations.
Callebaut et consorts, Moorsel.	9 août 1928.	2,487 50	
Willems, Ertvelde.	10 mai 1928.	5,000 »	
Province de la Flandre Orientale.	20 janvier 1928.	4,010 »	
Beeckx, Tamise.	19 juillet 1928.	4,300 »	
Id.	Id.	5,950 »	
Briqueteries de Burght.	3 novembre 1927.	9,013 »	
Bral, Adegem.	2 janvier 1928.	15,500 »	
Lemaitre, Berchem.	11 février 1928.	39 60	
De Jaeghe, Berchem.	17 février 1928.	251 »	
De Vos, Audenaerde.	17 janvier 1928.	405 »	
t'Joen.	Id.	527 »	
De Backer et consorts, Dackman.	11 janvier 1928.	3,555 »	
Limpens, Termonde et autres.	19 mars 1928.	270,000 »	
Veriende, Loo.	8 juin 1927.	1,750 »	
Emilie, Ostende.	13 juillet 1927.	1,600 »	
Bossuyt, Vyve Saint-Éloy.	22 septembre 1927.	700 »	
Himpe, Waereghem.	20 septembre 1927.	2,688 »	
De Vloo, Gits.	28 septembre 1927.	5,000 » + 12 %	
Commission d'Assistance publique de Courtrai.	7 octobre 1927.	1,323 »	
Id.	Id.	1,275 »	
Bartier, Voormezele.	10 septembre 1927.	40,440 » + 16 %	
Declercq, Ypres.	11 octobre 1927.	680 »	
Liephout, Comines.	Id.	15,000 »	
Janssens de Bisthoven, Bruges.	17 novembre 1927.	25 »	
Lelieux, Slype.	17 octobre 1927.	38 »	
Denys, Gand.	29 septembre 1927.	60 »	
Janssens, Oudenburg.	6 octobre 1927.	87 50	
Callewaert, Lendelede.	24 décembre 1927.	1,237 50	
Verbeke, Ypres.	16 décembre 1927.	4,034 39	
Pyck, Zillebeke.	24 décembre 1927.	34 »	
Pontus, Ostende.	13 décembre 1927.	56,100 » + 16 %	
Antory, Ostende.	15 décembre 1927.	57,795 » + 16 %	
Joris, Bruxelles.	3 janvier 1928.	150 »	
Van Audenaerde, Breddene.	16 janvier 1928.	6,888 » + 13 %	
Snick, Loo.	13 janvier 1928.	34,247 50 + 15 %	
Defraeye, Ostende.	27 janvier 1928.	12,681 25 + 13 %	
Cool et autre, Meulebeke.	6 mars 1928.	1,476 »	
Billiet et consorts, Ruysedele.	30 janvier 1928.	700 »	
Callewaert, Roulers.	17 octobre 1927.	300 »	

Numéro d'ordre.	Bureau de la situation.	Commune de la situation.	Nature des immeubles.	Étendue des immeubles.	Provenance.
316	Ostende.	Heyst.	Terrain.	8 a. 27 c. 52	Administration des Ponts et Chaussées.
317	Id.	Knoeke.	Id.	16 a. 99 ca.	Id.
318	Id.	Moere.	Id.	7 a. 90 ca.	Id.
319	Ypres.	Ypres.	Id.	1 a. 32 ca. 863	Id.
320	Wervicq.	Comines.	Id.	5 a. 27 ca.	Administration des Chemins de fer.
321	Ostende.	Ostende.	Id.	1 a. 41 ca. 90	Administration des Ponts et Chaussées.
322	Wervicq.	Houthem.	Marais.	22 a. 24 ca.	Administration des Chemins de fer.
323	Id.	Wervicq.	Bois.	3 a.	Id.
324	Ostende.	Knoeke.	Moulin.	8 a. 53 ca. 14	Administration des Ponts et Chaussées.
325	Roulers.	Ingelmunster.	Terrain.	7 a. 77 ca.	Administration des Chemins de fer.
326	Id.	Id.	Id.	11 a. 74 ca.	Id.
327	Id.	Id.	Id.	3 a. 17 ca.	Id.
328	Roulers.	Rumbeke.	Id.	10 a. 84 ca.	Administration des Chemins de fer.
329	Ostende.	Ostende.	Id.	1 a. 36 ca. 73	Duïnes.
330	Id.	Breedene.	Id.	2 a. 34 ca.	Administration des Ponts et Chaussées.
331	Id.	Ostende.	Id.	1 a. 93 co. 36	Administration de la Défense Nationale.
332	Ypres.	Elverdinghe.	Id.	2 a. 51 ca. 01	Administration des Ponts et Chaussées.
333	Id.	Vlamertinghe.	Id.	4 a. 52 ca.	Administration des Chemins de fer.
334	Id.	Id.	Id.	9 a. 90 ca.	Id.
335	Menin.	Menin.	Id.	1 a. 43 ca.	Id.
336	Ostende.	Ostende.	Id.	1 a. 41 ca. 99	Donation Royale.
337	Courtrai.	Lendeledé.	Id.	1 a. 65 ca.	Administration des Chemins de fer.
338	Ostende.	Ostende.	Id.	1 a. 81 ca.	Donation Royale.
339	Meulebeke.	Vyve-Saint-Eloy. Vyve-Saint-Bavon.	Id.	49 a. 42 ca.	Administration des Ponts et Chaussées.
340	Mouscron.	Mouscron.	Id.	10 a. 59 ca.	Administration des Chemins de fer.
341	Ypres.	Ypres.	Id.	2 ha. 46 a. 60 ca.	Administration de la Défense Nationale.
342	Id.	Id.	Id.	6 a. 66 ca.	Id.
»	Id.	Id.	Id.	1 a. 39 ca. 659	Id.
343	Bruges.	Lophem.	Id.	5 a. 54 ca.	Administration des Chemins de fer.
344	Ypres.	Zillebeke.	Id.	1 ha. 84 a. 35 a.	Id.
345	Ostende.	Ostende.	Id.	2 a. 94 ca.	Administration des Ponts et Chaussées.
346	Bruges.	Oostcamp.	Immeuble.	5 a. 31 ca.	Administration des Ponts et Chaussées (Gendarmerie).
347	Nieuport.	Saint-Georges.	Terrain.	69 a. 70 ca.	Administration des Ponts et Chaussées.
348	Bruges.	Houttowe.	Id.	6 a. 61 ca. 11	d.
»	Id.	Id.	Id.	45 a. 28 c. 13	
»	Id.	Id.	Id.	6 a. 59 ca. 49	
»	Id.	Id.	Id.	20 a. 64 ca. 60	

Noms des acquéreurs ou coéchangistes.	Date de l'acte de vente ou d'échange.	Prix de vente ou valeur vénale.	Observations.
Serreyu et consorts, Heyst.	7 mars 1928.	16,600 » + 15 %	
Commission d'Assistance publique, Bruges.	13 mars 1928.	2,548 50	
Depuydt, Ghisteltes.	29 mars 1928.	200 »	
Cnoekaert, Ypres.	7 mars 1928.	5,300 » + 16 %	
Becquart, Comines.	19 mars 1928.	527 » + 15 %	
Vanhercke, Ostende.	17 avril 1928.	55,950 » + 16 %	
Delmotte, Houthem.	16 avril 1928.	1,300 » + 15 %	
Catry et consorts, Wervicq.	6 avril 1928.	450 » + 15 %	
Les amis de la Commission Royale des Monuments et des sites, Bruxelles.	18 avril 1928.	3,000 »	
Yuttenhove, Ingelmuuster.	11 octobre 1927.	1,750 »	
Vandenberghé, Ingelmuuster.	11 octobre 1927.	2,350 »	
Coussens, Ingelmuuster.	11 octobre 1927.	320 »	
Bekaert, Desselghem.	14 octobre 1927.	700 »	
Verdeyen, Ostende.	14 mai 1928.	75,201 50 + 16 %	
Geldhof, Breedene.	22 mai 1928.	6,135 » + 13 %	
Coppyn, Ostende.	2 juin 1928.	234,432 » + 16 %	
Mouchet, Elverdinghe.	30 avril 1928.	750 »	
Schmidt, Ypres.	30 avril 1928.	600 »	
Meys, Vlamertinghe.	5 avril 1928.	1,875 »	
Decat, Menin.	29 mai 1928.	1,000 »	
Verraet, Ostende.	3 août 1928.	67,194 » + 16 %	
Briqueteries de Lendelede.	27 juillet 1928.	825 »	
De Weerdt, Ostende.	5 juillet 1927.	23,530 » + 15 %	
Cras et consorts, Waereghem.	19 juillet 1927.	38,700 » + 16 %	
Bonnaive, Luigne.	27 septembre 1927.	40,000 » + 16 %	
Société anonyme « L'Alpaga », Bruxelles.	26 octobre 1927.	151,700 » + 16 %	
Cornette, Ypres.	17 mai 1927.	2,200 » + 16 %	
Billiet et autres, Bruges.	17 mai 1927.	3,500 » + 16 % 1,010 » + 15 % 1,100 » + 15 %	
Cavrois et autre, Roubaix.	26 décembre 1927.	15,000 » + 16 %	
	26 décembre 1927.	26,000 » + 16 %	
Steenkiste, Ichteghem.	29 décembre 1927.	11,760 » + 15 %	
Craeynest, Oostcamp.	7 décembre 1927.	17,000 » + 15 %	
Kimpe, Ostende.	30 janvier 1928.	13,000 » + 15 % 2,100 » + 16 %	
Danneels et consorts, Bruxelles.	19 juillet 1927.	15,000 » Id. 1,300 » Id. 5,800 » Id.	

Numéro d'ordre.	Bureau de la situation.	Commune de la situation.	Nature des immeubles.	Étendue des immeubles.	Provenance.
349	Ostende.	Leflinghe.	Terrain.	35 a. 40 ca.	Administration des Ponts et Chaussées.
350	Bruges.	Beernem.	Id.	3 h. 52 a. 65 c.	Id.
351	Bastogne.	Sibrêt.	Id.	14 h. 67 a. 65 ca.	Anciens champs de destruction de munitions.
352	Durbuy.	Vieux-Ville.	Id.	1 h. 09 a. 80 ca.	Administration des Chemins de fer.
»	Id.	Bomal.	Id.	50 a. 70 ca.	Id.
353	Marche (E).	Marche.	Partie désaffectée de la prison.		Administration des Chemins de fer.
354	Neufchâteau (E).	Orgeo.	Excédents de chemins de fer.		Id.
355	Paliseul.	Herbeumont.	Terrain.	1 a. 39 ca.	Id.
»	Id.	Id.	Id.	5 a. 22 ca.	Id.
356	Saint-Hubert	Saint-Hubert.	Écuries.	2 a. 06 ca.	Caserne de gendarmerie
357	Vielsalm.	Beho.	Terrain.	3 h. 63 a. 99 ca.	Administration des Chemins de fer.
358	Virton.	Latour.	Prairie.	1 h. 69 a. 12 ca.	Id.
»	Id.	Virton	Partie Hôtel des Postes et terrain.	1 a. 90 ca.	Acquisition : 8 septembre 1925.
359	Ciney.	Ciney.	Excédent de terrain.	240 ^m 351 ^d 25 ^c 2	Ancienne route.
360	Dinant A. J.	Weillen.	Terrain.	50 a.	Id.
»	Id.	Waulsort.	Id.	42 ^m 25 ^d 2	Id.
»	Id.	Dinant.	Caserne.	15 a. 34 ca.	Titre ancien.
»	Id.	Furfooz et Celles.	Excédent de terrain.	8 a. 02 ca.	Administration des Chemins de fer.
»	Id.	Anseremme.	Terrain.	6 a. 58 ca.	Id.
361	Florennes.	Florennes.	Partie à prendre dans 49 a. 79 de terrain.		Id.
»	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
»	Id.	Id.	Excédent de terrain.	2 a. 76	Id.
»	Id.	Id.	Terrain.	7 a. 38 ca.	Id.
»	Id.	Agimont.	Id.	26 ca.	Titre ancien.
362	Philippeville.	Philippeville.	Pré.	42 a. 32 ca.	Administration des Chemins de fer
»	Id.	Cerfontaine.	Id.	26 a. 90 ca.	Id.
363	Walcourt.	Silenrieux.	Terrain.	19 a. 72	Id.
					Acquisition : 31 mars 1921.
364	Villers s/Lesse.	Jamblinne.	Maison et jardin.	21 a. 40 ca.	Id.

Noms des acquéreurs ou coéchangeurs.	Date de l'acte de vente ou d'échange.	Prix de vente ou valeur vénale.	Observations.
Mouckelberg et consorts, Anvers.	26 juin 1928.	17,500 »+ 15%	
Denys, Bruges.	24 mai 1928.	57,000 »+ 16%	
Lhaas, Jean, et consorts, Mallela (Congo Belge).	1 septembre 1927.	74,400 »	
Anciaux, Gaston, Liège.	9 novembre 1927.	6,000 »	
Id.	9 novembre 1927.	900 »	
Administration des Télégraphes et des Téléphones.	13 avril 1928.	60,000 »	
Gonty, Édouard et consorts, Orgeo.	18 août 1927.	4,150 »	
Leroy, Édouard, Herbeumont.	21 août 1928.	600 »	
Id.	21 août 1928.		
Monhonval, Émile et Jules, Hatrival.	12 juillet 1928.	20,000 »	
Renard, Georges, Limerlé (Gouvy).	12 juillet 1928.	13,125 »	
Anthèlet, Ida, Latour.	8 mai 1928.	10,900 »	
La commune de Virton.	14 février 1928.	8,700 »	
Richard, Gilles, Ciney.	6 mars 1928.	1,500 »	
Mengeot, Eudore, Weillen.	24 novembre 1927.	17,000 »	
Stevaux, Laurent Waulsort.	26 juin 1928.	1,525 »	
Manufacture de tissus, Dinant.	22 juin 1928.	190,000 »	
Closset, Arthur et autres, Celles.	27 juillet 1928.	18,000 »	
Deravet, Florent, Anseremme.	17 août 1927.	20,000 »	
Morue, Henri, Florennes.	7 septembre 1927.	6,135 »	
Cavellot, Arthur, Florennes.	21 septembre 1927.	3,425 »	
Boquet, Vincent, Florennes.	5 juin 1928.	360 »	
Weille, Victor, Florennes.	7 juin 1928.	1,350 »	
Van Clef, Arthur, Agimont.	8 février 1928.	400 »	
Naveau, Arsène, Philippeville.	13 juin 1928.	18,500 »	
Decuire, Émile, Gerfontaine.	14 juin 1928.	5,300 »	
Labbet, Alexandre et autres, Silenrieux.	7 mars 1928.	1,960 »	
Polomé, Joseph, Jamblinne.	15 janvier 1928.	18,420 »	

Numéro d'ordre	Bureau de la situation.	Commune de la situation.	Nature des immeubles.	Étendue des immeubles.	Provenance.
	ÉCHANGES.				
1	Nieuport.	Westende.	Terrain.	8 a. 58 ca.	Administration des Ponts et Chaussées.
2	Menin.	Menin.	Id.	95 ca.	Id.
3	Saint-Trond.	Saint-Trond.	Id.	7 a. 16 ca.	Administration des Chemins de fer.
4	Bevercé.	Id.	Pâtur.	1 h. 23 a. 47 ca.	Acquisition : 21 décembre 1923.
5	Bellevaux-Ligneuville.	Id.	Id.	57 a. 22 ca.	Acquisition : 28 septembre 1927.
6	Bevercé.	Id.	Id.	1 h. 60 a. 46 ca.	Traité de Versailles.
7	Malmedy.	Bellevaux.	Terrain.	82 a. 82 ca.	Acquisition : 15 juillet 1908.
»	Id.	Id.	Id.	71 a.	Traité de Versailles.
8	Fosses.	Tamines.	Id.	1 ca. 86	Administration des Ponts et Chaussées.
9	Id.	Mettet.	Id.	2 a. 20 ca.	Administration des Chemins de fer.
10	Fontaine-l'Évêque.	Monceau-sur-Sambre.	Id.	27 a. 27 ca.	Id.
»	Id.	Marchienne-au-Pont.	Id.	97 ca.	Id.
11	Fosses.	Saint-Gérard.	Id.	8 a. 76	Id.
12	Gosselies.	Viesville.	Id.	8 ca.	Id.
13	Anvers.	Deurne.	Id.	48 ca. 84	Id.
14	Id.	Id.	Id.	17 ca. 27	Id.
15	Malines.	Malines.	Propriété.	4 a. 33 ca. 49	Administration de la Défense Nationale.
16	Contich.	Hove.	Terrain.	25 a. 42 ca. 85	Administration des Chemins de fer.

Noms des acquéreurs ou coéchangistes.	Date de l'acte de vente ou d'échange.	Prix de vente ou valeur vénale.	Observations.
Van Iseghem et consorts.	13 septembre 1927.	Soulte à payer par l'Etat : 14,596 80	
Gryson Anaïs, Beerselaere.	2 juin 1928.	Valeur : 500 francs.	Sans soulte.
Société anonyme des Fonderies-Émailleries, Bruxelles.	21 mai 1928.	Sans soulte.	
Halin-Schaus, Bevercé.	14 mars 1928.	Soulte 800 fr. pour l'Etat.	
Id.	Id.	Id.	
Gabriel, Félix, Bellevaux.	16 août 1928.	Soulte : 490 francs.	
Id.	Id.	Id.	
Laroche, Joseph, Tamines.	12 septembre 1927.	Id.	
Poncelet, Marie, épouse Massaux, Pierre, Boitsfort.	24 octobre 1927.	v. v. 374 francs.	
Forges et Laminoirs Saint-Victor (S. A.), Bruxelles.	28 octobre 1927.	Soulte à payer par l'Etat : 75,307 50 L'Etat reçoit : 3 h. 14 a. 27 ca.	
Id.	Id.	Id.	
Demarcin, Auguste, Saint-Gérard.	14 mars 1928.	Soulte à payer par l'Etat : 650 francs.	
Dumont-Broquet, Viesville.	18 avril 1928.	Soulte à payer par l'Etat : 20 francs.	
Peeters, Deurne.	13 janvier 1928.	Sans soulte.	
Koefoed-Schillemans, Deurne.	Id.	Id.	
Ville de Malines.	23 février 1928.	Id.	
Verleyen, Anvers.	6 juillet 1928.	Id.	